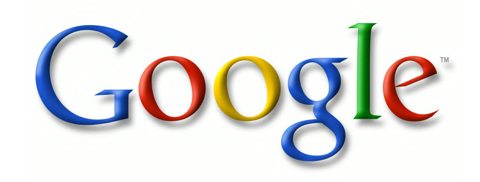
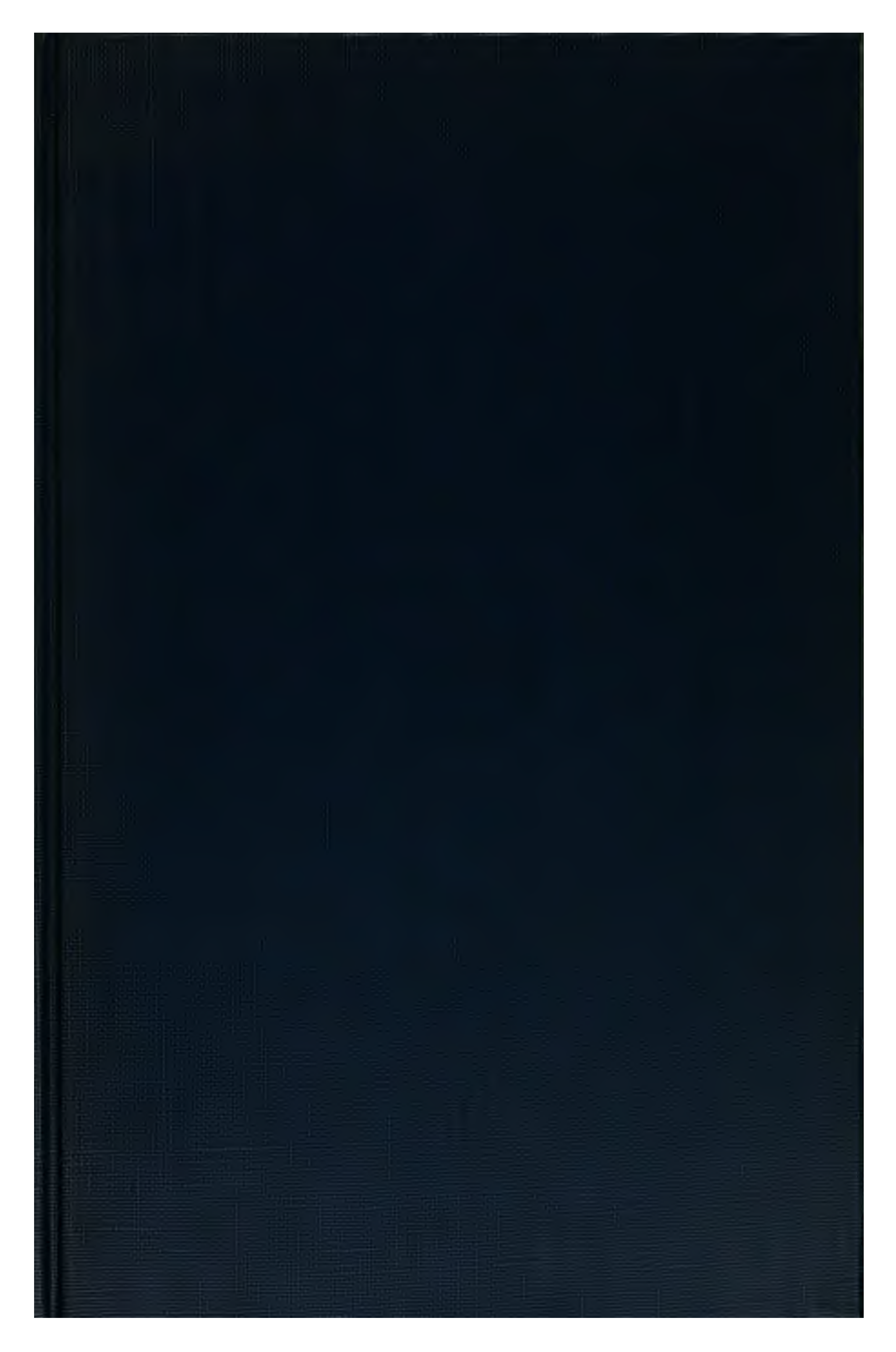
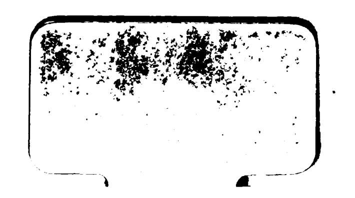





TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA



RECHERCHES

SUR L'AUTEUR

DES ÉPITAPHES DE MONTAIGNE

TIRAGE A PETIT NOMBRE.

BORDEAUX, IMPRIMERIE G. GOUNOUILHOU, RUE GUIRAUDE, 11.

RECHERCHES

SUR L'AUTEUR DES ÉPITAPHES

DE MONTAIGNE

LETTRES

A M. LE Dr J.-F. PAYEN

PAR

REINHOLD DEZEIMERIS.



PARIS

AUGUSTE AUBRY, LIBRAIRE

RUE DAUPHINE, 16

1861

Αἰεὶ δ' οὔ τι λέληθε διαμπερές...
... πάντως δ' ἐς τέλος ἐξεφάνη.

SOLON.

A M. DEZEIMERIS VILLECOUR

TÉMOIGNAGE DE RESPECTUEUSE AFFECTION

LETTRES

A MONSIEUR LE DOCTEUR PAYEN

LETTRE I.

MONSIEUR,

Vous connaissez l'Étude érudite et intéressante qui vient de paraître sur les épitaphes du tombeau de Montaigne. Tout en rendant hautement justice au talent avec lequel l'auteur de ce livre a commenté les matériaux qui servent au développement de sa thèse, je ne puis accepter ses conclusions comme certaines, ni même comme probables en ce qui a rapport à l'origine des deux pièces épigraphiques. Je me vois ainsi obligé, dans cette chasse à la poursuite de l'auteur des épitaphes, d'entrer dans vos domaines avec M. Lapaume. Si, comme je le crois, mon prédécesseur a perdu la piste après l'avoir trouvée, il a fait en chemin d'assez bonnes prises pour ne la point regretter; j'ai tâché après lui de la reprendre et de la suivre. Mais, ne voulant point en cela faire le braconnier, je dois me hâter de vous offrir ce que j'ai pu prendre sur vos terres.

Je vais donc vous présenter ici, tel quel, le résultat de ma chasse; si vous y trouvez quelque chose de bon, c'est à vous, Monsieur, qu'il appartiendra de convier les curieux au banquet : je me contenterai, pour ma part, d'être un des invités.

LETTRE II.

Permettez-moi, Monsieur, de vous adresser d'abord un article de journal relatif au travail de M. Lapaume. Ces quelques lignes seront le point de départ des recherches contenues dans mes prochaines lettres, et vous expliqueront comment et pourquoi je viens vous fatiguer de ma laborieuse correspondance.

Je disais dans *la Gironde* du 3 décembre 1859 :

« Un savant professeur de l'Université, M. J. Lapaume, vient de publier un livre (1) qui doit intéresser particulièrement le public lettré de Bordeaux. Ce livre est une étude sur les deux épitaphes du tombeau de Montaigne, épitaphes que l'on peut voir encore dans la chapelle du Lycée de cette ville.

» On s'est beaucoup occupé de Montaigne depuis quelques années, en France et même en Angleterre; M. Grün nous a dit sa vie publique, et M. Payen donne de loin en loin, sur le philosophe, des documents inédits qui font vivement désirer de voir paraître cette édition nouvelle des *Essais*, promise par le savant docteur. Le soin avec lequel M. Payen a étudié les moindres détails relatifs au moraliste bordelais, a séduit d'autres érudits, qui, de leur côté, se sont mis à l'œuvre; et c'est ainsi que deux épitaphes, l'une en prose latine, l'autre en vers grecs, ont fourni à M. Lapaume la matière de tout un volume.

» Il ne faudrait pas croire d'après cela que M. Lapaume ait voulu imiter le célèbre docteur Mathanasius, lequel, sur une

---

(1) *Le Tombeau de Michel Montaigne*, Étude philologique et archéologique, par J. Lapaume. Rennes, 1859. 1 vol. in-8°.

chanson de quelques vers, prétendu *chef-d'œuvre d'un inconnu,* composa jadis un commentaire de trois cents pages. Le livre que nous avons sous les yeux est d'un érudit qui sait être sobre d'érudition. Les épitaphes sont expliquées par lui en ce qu'elles ont d'obscur, et une traduction littérale permet à chacun d'apprendre sans peine le jugement que les contemporains de Montaigne portèrent sur lui au lendemain de sa mort. Les lecteurs de *la Gironde* liront je pense avec intérêt la version des douze vers grecs; la voici [1] :

« Cesse de t'étonner, toi qui, voyant ma tombe et mon » nom, demandes : Est-ce que Montaigne est mort? Mon » corps, ma noble naissance, mes dignités, mes richesses, » bonheur qui n'en est pas un, périssables jouets de la for- » tune, tout cela n'est pas mien. Je suis, plante divine, des- » cendu du ciel sur la terre des Celtes, non pas huitième » sage des Grecs, ni troisième d'Ausonie, mais balançant à » moi seul tous les autres et par profondeur de sagesse, et » par fleurs de bien dire, moi qui, à la doctrine chrétienne, » alliai l'examen pyrrhonien. L'envie saisit la Grèce, saisit » aussi l'Ausonie; et terminant moi-même ce jaloux diffé- » rend, je suis remonté vers la phalange des habitants des » cieux, ma patrie. »

» Ce document est pour nous d'un grand intérêt en ce qu'il nous donne une appréciation, pour ainsi dire officielle, des doctrines du philosophe portée immédiatement après sa mort. Aussi, M. Lapaume ne s'est point contenté d'expliquer les deux épitaphes : il lui a paru utile et intéressant de rechercher quel en pouvait être l'auteur; il s'est mis vaillamment à la poursuite du nom de l'inconnu, et il a cru le retrouver caché dans les dernières pages d'un livre fameux, sorti des presses bordelaises du seizième siècle.

---

(1) Cette version est celle de M. Lapaume.

» Blaise de Monluc, le célèbre maréchal de France, était mort dans l'année 1577, laissant en manuscrit ces remarquables *Commentaires* qui l'ont placé au rang de nos écrivains remarquables. Ce fut un conseiller au Parlement de Bordeaux, Florimond de Ræmond, qui se chargea de la publication de cette œuvre, à laquelle Simon Millanges, l'habile imprimeur, donna ses soins. Suivant la coutume de l'époque, presque tous les hommes lettrés de Bordeaux voulurent payer leur tribut de louanges à la mémoire de Monluc, et lui élever un tombeau littéraire. Ce recueil d'épigrammes, de stances, d'élégies, etc., écrit en français, en latin et en grec par les humanistes bordelais, fut imprimé sous le titre de *Tumulus* à la suite des *Commentaires* de Monluc, et le volume ainsi terminé parut en 1592.

» Cette date, qui est aussi celle de la mort de Montaigne, a frappé M. Lapaume. Songeant que les vers de l'épitaphe du philosophe pourraient bien être dus à l'un des auteurs des épitaphes de Monluc, il s'est mis à étudier minutieusement les trente pièces signées qui composent le *Tumulus* du maréchal, et à les comparer avec celles dont il voulait découvrir l'auteur. De cet examen est sorti un travail fort intéressant, intéressant pour Bordeaux surtout, puisque les pièces qui viennent d'être réimprimées sont presque toutes l'œuvre d'écrivains de cette ville.

» Il est vraiment merveilleux de voir avec quelle facilité ces vieux Bordelais « s'esbattoient » en vers grecs et en vers latins. Je regrette de ne pouvoir en citer ici quelque chose. Je ne parle pas des vers français : bien qu'il y ait là un poëte qui m'est cher, P. de Brach, les vers français sont, il me semble, la partie la moins bonne de l'œuvre, et s'ils sont bien dans ce *Tombeau,* il faut les y laisser. Nous devons leur savoir gré toutefois d'avoir donné au linguiste habile l'occasion de nous expliquer, par des rapprochements ingénieux, maint terme vieilli et mainte tournure abandonnée

à tort. Les vers latins et les distiques grecs nous ont valu aussi de doctes commentaires; mais M. Lapaume paraît croire que cette partie de son travail ne sera pas lue à Bordeaux. Il oublie même son atticisme habituel en insinuant que les humanistes bordelais, de nos jours, sont quelque peu Béotiens ([1]). Je n'ai point qualité pour soutenir ceux-ci, mais je crois pouvoir affirmer à M. Lapaume qu'il n'est pas dans le vrai, et que son travail trouvera dans la ville de Montaigne des appréciateurs, même pour la partie grecque ([2]).

([1]) « Je fais des vœux, dit M. Lapaume, dans une épître dédicatoire à un de ses anciens élèves, oui, je fais des vœux pour que nos inscriptions aient présenté jusqu'ici d'insurmontables difficultés aux archéologues bordelais. Dans ce cas-là, vous m'auriez fourni l'occasion de composer un Mémoire de quelque intérêt et d'une certaine utilité sur la décadence locale et temporaire du grec et du latin. Car enfin, bien loin de parler et d'écrire, tant en grec qu'en latin, purement et savamment, les humanistes de la région qui fut l'Aquitaine ne seraient pas même de force à interpréter, sans broncher, l'élégance et la correction du grec et du latin que la Renaissance avait ourdis pour leur plus grande gloire, et aussi pour leur perpétuelle instruction. »

([2]) M. Lapaume, à propos d'une pièce en vers latins qui commence ainsi :

Ista Monlucius jacet sub urna,

dit dans son commentaire que ces vers sont des dimètres ïambiques, composés d'un spondée, d'un dactyle, d'un amphimacre et d'un bacchius.

Quelque ignorants que l'on veuille supposer aujourd'hui « les humanistes de la région qui fut l'Aquitaine, » il est probable qu'en lisant cette définition ils trouveront surprenant qu'une pièce en vers ïambiques ne contienne pas un seul ïambe.

C'est peut-être un préjugé de localité, mais on assure à Bordeaux que ces vers sont simplement des vers phaléciens ou hendécasyllabes. Catulle en a fait grand usage; les deux livres d'*Hendécasyllabes* de Pontanus sont célèbres, et tous les savants du seizième siècle ont composé de ces vers. On peut voir dans Ausone (*Epist.*, IV, 82) comment ils doivent se scander.

» On va me demander sans doute si M. Lapaume a trouvé ce qu'il cherchait : le nom de celui qui a composé les épitaphes de Montaigne. A cela je suis un peu embarrassé pour répondre. M. Lapaume a bien trouvé un nom, celui d'Emmanuel Du Mirail; mais, à dire vrai, sa découverte me semble seulement une possibilité et non une probabilité ([1]). En effet, en procédant par voie d'élimination, M. Lapaume nous dit bien à qui les épitaphes ne peuvent être attribuées; mais, quand il arrive à conclure affirmativement en faveur de Du Mirail, il ne montre pas, entre les œuvres connues de cet auteur et les épitaphes en question, des analogies assez sensibles pour persuader le lecteur. M. Lapaume a bien dû le sentir lui-même, lorsqu'après nous avoir dit que Maniald (et non pas Mainaud), J. de Guyonnet et Du Mirail, sont les trois compétiteurs sérieux, il s'est décidé en faveur de Du Mirail, uniquement parce que celui-ci était conseiller au Parlement et collègue de Montaigne. J'avoue que cette raison me paraît peu concluante.

» J'aurais encore à ce sujet bien des choses à dire, mais ce n'est pas ici qu'il convient de se livrer à de pareilles discussions. Je réserve cela pour un travail spécial dans lequel j'aurai, moi aussi, ma petite découverte à offrir au lecteur, avec l'espoir d'arriver à une probabilité.

» Mais, avant de terminer cet article, je veux revenir encore une fois sur le mérite du travail de M. Lapaume. Lors même que l'on ne partage pas l'opinion de l'auteur sur l'origine des épitaphes, le livre, composé de documents borde-

---

([1]) Grâce à l'obligeance de M. Rancoulet, sous-bibliothécaire de la ville de Bordeaux, j'ai pu parcourir les anciens registres secrets du Parlement de Bordeaux. Du Mirail figure bien parmi les conseillers à la rentrée de 1577, mais je n'ai pas retrouvé son nom dans les listes des années suivantes. M. Lapaume aurait donc bien fait de prouver avant tout que Du Mirail a survécu à Montaigne.

lais, est très-intéressant et fait honneur à son auteur. Je me plais d'ailleurs à le reconnaître à l'avance, si un jour il m'est donné de présenter un nouveau candidat à la paternité de ces épitaphes, et si ce candidat l'emporte sur l'autre, ce sera M. Lapaume qui m'aura indiqué en quelque sorte la route à suivre (1). »

Malgré l'impatience où vous êtes peut-être de connaître le résultat de mes recherches, je n'ajouterai rien, Monsieur, à cette lettre. Je remets à la prochaine le commencement de mes explications. Vous m'excuserez, j'espère; car, s'il ne s'agit pas d'une charade, le mot demandé n'est pas pour cela plus facile à deviner, et il y a quelque plaisir à le chercher.

---

(1) Peu de temps après la publication de cet article, M. J. Delpit en inséra un plein d'esprit et de verve, sur le même sujet, dans le *Courrier de la Gironde*.

LETTRE III.

Aucun document connu ne dévoilant le nom de l'auteur des épitaphes du tombeau de Montaigne, on se trouve lancé dans la vaste et périlleuse carrière des conjectures lorsqu'on veut chercher à le découvrir. Il semble toutefois que si l'on rencontrait, entre ces épitaphes et les œuvres d'un écrivain de la même époque, des analogies sensibles de style et de pensée, on serait autorisé à supposer que cet écrivain est l'auteur des épitaphes en question; et si l'analogie était telle que des phrases entières fussent communes aux pièces anonymes et aux pièces signées, la supposition ne pourrait-elle pas devenir alors une quasi certitude?

L'étude de quelques poésies grecques et latines, signées du nom d'un avocat au Parlement de Bordeaux, m'a conduit à croire qu'elles étaient sœurs des épitaphes sur Montaigne [1].

---

[1] On me dira peut-être qu'il n'est guère possible de reconnaître sûrement le style d'un écrivain dans des fragments de quelques lignes. Je réponds d'avance à cette objection :

Celui qui écrit dans sa langue maternelle a à sa disposition une infinité de tournures qui se présentent à lui spontanément pour exprimer une même pensée. Avec cette variété de formes, il est difficile en effet de trouver, entre de courts ouvrages sortis de la même plume, des ressemblances qui attestent leur commune origine.

Celui qui écrit dans une langue morte, au contraire, aussi versé qu'on le suppose dans cette langue, ne parvient jamais à en posséder toutes les formes; il se fait un fonds particulier, et il y puise, presque malgré lui, les expressions et les phrases qui lui sont devenues plus familières par suite de la lecture de tel ou tel auteur préféré.

On verra clairement dans les pages suivantes que notre avocat au Parlement s'était surtout rendu familier le langage de Plaute et d'Apulée..

J'espère que ma conviction sera partagée par vous, Monsieur, si vous voulez bien examiner attentivement les documents que je réunirai successivement dans ces lettres avec les notes et les remarques qui les accompagneront.

Mais avant de me lancer dans cette étude de mots, j'ai à m'excuser d'avoir entrepris de traiter d'une matière en laquelle je suis fort peu compétent. Aussi vous prié-je, Monsieur le Docteur, de ne considérer ces lettres que comme de simples matériaux, réunis à la hâte [1]. J'ai cru faire une découverte qui pouvait vous intéresser, et je me suis mis à l'œuvre sans consulter mes forces. Dépourvu de tous livres spéciaux, j'ai essayé d'ébaucher mon sujet : à un plus habile il appartient d'achever et de polir, *si tanti est*.

Cela dit, j'entre résolument en matière.

Il est nécessaire de donner avant tout un texte exact des deux épitaphes. Pour plus de sécurité, je l'ai copié moi-même sur le marbre.

Voici d'abord les distiques grecs :

Ἠρίον ὅστις ἰδὼν ἠδ' οὔνομα τοὐμόν, ἐρωτᾷς·
μῶν θάνε Μ*ωντανός; παύεο θαμβοπαθεῖν.*

---

[1] Ces lettres ont été écrites immédiatement après la publication du livre de M. Lapaume; des circonstances indépendantes de ma volonté en ont retardé l'impression. Mieux que personne je connais les imperfections de ce travail. Pour l'améliorer, il eût fallu changer sa forme primitive et le refaire en entier; je n'en avais pas le loisir, et il n'en valait pas la peine.

V. 2. Dans les deux transcriptions de M. Lapaume en lettres cursives, p. 15 et p. 21, puis pp. 18, 19 et 95, Μοντανός est une faute d'impression; il faut lire Μωντανός.

θαμβοπαθεῖν ne se trouve pas dans les lexiques, c'est un mot que l'auteur de l'épitaphe a formé par analogie d'après les formes usitées, κακοπαθεῖν, ἡδυπαθεῖν, etc.

Οὐκ ἐμὰ ταῦτα, δέμας, γένος εὐγενές, ὄλβος ἄνολβος,
προστασίαι, δυνάμεις, παίγνια θνητὰ τύχης.

V. 3. οὐκ ἐμὰ ταῦτα. Je crois que l'auteur de l'épitaphe a eu sous les yeux une épigramme de Léonidas de Tarente (*Anthol. Palat.*, IX, 322; *Plan.*, I, III, 1). Outre l'hémistiche οὐκ ἐμὰ ταῦτα, on rencontre au second vers de cette pièce l'expression ἄχαριν χάριτα, qui semble avoir servi de modèle à notre auteur, lorsqu'il a écrit ὄλβος ἄνολβος.

ὄλβος ἄνολβος. Comparez dans l'*Anthologie de Planude*, II, VII, 1 : ὄλμος ἄτολμος. Sophocle a employé l'expression ἄδωρα δῶρα. On trouve encore πλοῦτος ἄπλουτος, κόσμος ἄκοσμος, βίος ἄβιος, et quantité d'autres formes analogues. Voyez Jacobs, *Delectus Epigr. græc.*, p. 14; Bosch sur l'*Anthol.*, t. IV, pp. 181, 404 et 480; les commentateurs de Lucien, t. III, p. 557, éd. des Deux Ponts; et surtout Rittershuis sur Oppien, *Cyneg.*, I, 260.

V. 4. L'épigramme suivante de Palladas (*Anthol. Plan.*, I, LXXX, 16; *Palat.*, X, 80) développe l'expression παίγνια Τύχης :

Παίγνιόν ἐστι Τύχης μερόπων βίος, οἰκτρός, ἀλήτης,
πλούτου καὶ πενίης μεσσόθι ῥεμβόμενος.
Καὶ τοὺς μὲν κατάγουσα πάλιν σφαιρηδὸν ἀείρει,
τοὺς δ' ἀπὸ τῶν νεφελῶν εἰς Ἀΐδην κατάγει.

Voyez les commentateurs d'Apulée, t. I, p. 29, éd. Oudendorp; Junius, *Adag.*, VII, 41; et Boissonade sur Philostrate *(Heroica)*, p. 476, et sur Eunape, p. 216.

V. 5. θεῖον φυτόν. Cf. un fragment du comique Alexis, conservé par Athénée, I, III, p. 124; t. I, p. 478, éd. Schweig.; et surtout une épigramme de Palladas, *Anthol. Plan.*, I, 81, 2; *Palat.*, X, 45, ainsi que le premier fragment du IX[e] livre de Constantin Manassès, à la suite du Nicétas de Boissonade, ou dans les *Erotici Græci* de M. Hercher. Voy. Jacobs, *Animadv. in Anthol.*, t. X, p. 257; et *Not. crit. in Anthol. Palat.*, p. 645; Bosch sur l'*Anthologie*, t. IV, p. 376; Platon, t. VIII, p. 279; et t. IX, p. 431, éd. Bip.

PIBRAC *(Quatrains)* :

Recognois donc, homme, ton origine,
Et, brave et haut, dédaigne ces bas lieux,

Οὐρανόθεν κατέβην, θεῖον φυτόν, εἰς χθόνα Κελτῶν,
οὐ σοφὸς Ἑλλήνων ὄγδοος, οὔτε τρίτος
Αὐσονίων, ἀλλ' εἷς πάντων ἀντάξιος ἄλλων

Puisque fleurir tu dois là haut ès cieux,
Et que tu es une plante divine.

Dans la transcription de M. Lapaume en lettres majuscules, ΘΥΤΟΝ est une faute typographique. Au vers suivant, dans sa transcription en minuscules, ὄγδοος Ἑλλήνων est une transposition qui rompt la mesure.

V. 6. Ausone (*Epist.*, XXII, 25) :

Sapiensque supra Græciæ septem viros,
Octavus accessit sophos.

Horace (*Sat.*, II, 3, 296) :

Hæc mihi Stertinius, Sapientum octavus, amico
Arma dedit...

V. 6-7. Juvénal (*Sat.*, II, 39) :

... Habeat jam Roma pudorem !
Tertius e cœlo cecidit Cato.

C'est ainsi que les poètes de l'Anthologie grecque faisaient de leur maîtresse la dixième Muse, la quatrième Grâce, la seconde Vénus (*Anthol. Palat.*, V, 95) :

Τέσσαρες αἱ Χάριτες, Παφίαι δύο, καὶ δέκα Μοῦσαι·
Δερκυλὶς ἐν πάσαις Μοῦσα, Χάρις, Παφίη.

Les expressions *Sapientum octavus* et *tertius Cato* sont devenues proverbiales en latin. Voy. Érasme, *Adag.* Chil. I, Cent. VIII, 89 et 90. C'est donc à tort, ce me semble, que M. Lapaume reprend la version de La Monnoye *(Catove novus)*, sous prétexte que Cicéron et Sénèque sont les Sages de l'Italie. S'il en était ainsi, les Sages de la Grèce seraient plus de huit, car Platon et Aristote mériteraient ce titre au moins autant que Cicéron et Sénèque.

Il est à remarquer que Juste Lipse a appelé Montaigne le *Thalès français;* Pasquier et Mézeray le *Sénèque chrétien.* Voy. Teissier, *Les Éloges des Savants*, t. IV, p. 168; et *Œuvres choisies* de Pasquier, éd. Feugère, t. II, p. 394.

V. 7. εἷς, et non εἶς comme écrit M. Lapaume (pp. 15, 17 et 21 de son livre), leçon inexacte qui ne donnerait aucun sens. M. Payen

τῆς τε βάθει σοφίης, ἄνθεσι τ'εὐεπίης,
ὃς καὶ Χριστοσεβεῖ ξύνωσα διδάγματι σκέψιν
τὴν Πυῤῥωνείην· Ἑλλάδα δ'εἷλε φθόνος,
εἷλε καὶ Αὐσονίην, φθονερὴν δ'ἔριν αὐτὸς ἐπισχών,
τάξιν ἐπ' Οὐρανίδων πατρίδα μευ ἀνέβην.

« Qui que tu sois qui, en voyant cette tombe et mon nom, » demandes : Montaigne est-il donc mort? Cesse de t'étonner.

---

a remarqué dans ses *Documents* (nº 4) que ce vers est imité de celui-ci de l'*Iliade* (XI, 514) :

Ἰητρὸς γὰρ ἀνὴρ πολλῶν ἀντάξιος ἄλλων.

Diogène de Laërte, dans une épigramme, fait dire à Héraclite :

Εἷς ἐμοὶ ἄνθρωπος, τρισμύριοι· οἱ δ' ἀνάριθμοι,
οὐδείς.

Cicéron dit dans ses *Lettres à Atticus* (II, 5) : «*Cato ille noster qui mihi unus est pro centum millibus;* » et dans le *Dialogue sur les orateurs illustres* (51) il rapporte le mot d'Antimaque : « *Plato mihi unus est instar omnium millium.* » Cf. Boissonade, *Anecdota nova*, p. 49.

V. 8. Il faut lire βάθει... ἄνθεσι τ' εὐεπίης, leçon du marbre, au lieu de βαθεῖ... ἄνθεσι τε εὐεπίης, texte de M. Lapaume.

L'expression *Fleurs du bien dire* a été employée par Regnier à la fin de sa Xᵉ Satire. Voy. la note de M. Viollet Le Duc.

V. 9. Χριστοσεβεῖ, encore un mot formé par analogie sur la forme usitée θεοσεβής.

V. 11. Αὐσονίην, et non Αὐσωνίην, comme écrit M. Lapaume, *metri damno*.

V. 12. Ce dernier vers a peut-être été inspiré par l'épigramme suivante de Speusippos (*Anthol. Plan.*, III, 32, 6) :

Σῶμα μὲν ἐν κόλποις κατέχει τόδε γαῖα Πλάτωνος,
ψυχὴ δ' ἰσοθέων τάξιν ἔχει μακάρων.

Voir Jacobs, *Notes sur l'Anthologie Palatine*, p. 231.

« Nostre ame, lorsque le corps dort et que la concoction est de tous endroits parachevée, rien plus n'y estant necessaire jusques au reveil, s'esbat et revoit sa patrie, qui est le ciel. De là reçoit participation insigne de sa prime et divine origine. » RABELAIS, III, 13.

» Corps, noblesse, félicité menteuse, dignités, crédit, jouets
» périssables de la fortune, rien de cela n'était mien. Rejeton
» divin, je suis descendu du ciel sur la terre des Celtes, non
» point huitième Sage de la Grèce ni troisième de l'Ausonie,
» mais unique, égalant à moi seul tous les autres, et par la
» profondeur de ma sagesse, et par les charmes de mon
» langage, moi qui, au dogme du Christ, alliai le scepticisme
» de Pyrrhon. La jalousie s'empara de la Grèce; elle s'em-
» para de l'Ausonie; mais j'arrêtai moi-même cette rivalité
» jalouse en remontant vers ma patrie, et reprenant mon
» rang au milieu des esprits célestes. »

Dans les notes placées sous le texte de cette inscription, je me suis arrêté à quelques passages isolés. J'ajoute avec M. Lapaume, comme observation générale, que l'auteur de ces vers a sensiblement visé aux assonnances et aux allitérations; on a dû remarquer

μῶν θάνε Μωντανός,
οὔνομα τοὐμόν,
γένος εὐγενές,
ὄλβος ἄνολβος,

et enfin *φθονερὴν δ' ἔριν*, qui, comme le dit M. Lapaume, doit se prononcer ***phthonérin d'érin***.

Voici en second lieu l'épitaphe latine :

D . O . M . S .

Michaeli Montano, Petrocorensi, Petri f., Grimundi n., Remundi pron., equiti torquato, civi romano, civitatis Biturigum Viviscorum exmaiori, viro ad naturæ

Petrocorensi. M. Lapaume voit un barbarisme dans ce mot, et propose de lire *Petracorensi*, ou mieux *Petrachorensi*; je ne saurais

gloriam nato, quoius morum suavitudo, ingenii acumen, extemporalis facundia et incomparabile iudicium supra humanam sortem æstimata sunt; qui amicos usus reges maxumos et terræ Galliæ primores viros, ipsos etiam sequiorum partium præstites, tamenetsi patriarum ipse legum et sacrorum avitorum retinentissimus; sine quoiusquam offensa, sine palpo aut pipulo universis popu-

---

partager son opinion. *Petrocorii* se trouve dans César (*De Bello Gall.*, VII, 75), et Πετροκόριοι dans Strabon (lib. IV, p. 190 et 191, éd. Cas.; t. II, p. 40 et 41, éd. Siebenkees; p. 264, éd. Falcon.). Il est vrai que *Petrocorii* devrait former *Petrocoriensis;* mais on trouve *Petrocori* dans Pline (lib. IV, 33), ce qui rend très-logique la forme *Petrocorensis*. Je ne me souviens pas d'avoir rencontré *Petracorensis* dans les auteurs de la bonne latinité.

Quoius pour *cujus,* forme primitive dont on peut voir de nombreux exemples dans le livre de M. Egger, *Latini sermonis vetustioris reliquiæ*. Voyez la première inscription du tombeau des Scipions, p. 100 de cet intéressant recueil.

Usus amicos. Phrase empruntée au comique Turpilius cité par Nonius Marcellus : « *Nuptias abjeci, amicos utor primores viros.* »

Maxumos. Telle est la leçon du marbre, au lieu de *maximos* du texte de M. Lapaume.

Sequiorum partium. Apulée a employé l'expression *sequior sexus* (*Métam.*, liv. VII). Voyez, sur ce passage, la note de l'éd. d'Oudendorp, p. 460.

Præstites. Voyez Festus.

Tamenetsi pour *tametsi*. La plupart des éditions anciennes d'Aulu-Gelle, et notamment celle des Gronovius, 1706, offrent cette forme au premier vers de l'épitaphe de Pacuvius. Voy. ci-dessous, p. 53.

Palpo aut pipulo, mots empruntés à Plaute. *Palpum* dans *Pseudol.*, IV, 1, 35; *Mercator,* I, 2, 42. Voyez t. III, p. 256, de l'Apulée d'Oudendorp. — *Pipulum* se trouve dans l'*Aulularia*, III, 2, 32. Cf. Varron, *De Lingua latina,* VI, 5.

Populatim. NONIUS MARCELLUS (cap. II, 628 et 659) : « *Populatim, per populos*. Pomponius : *Poeta placuit populatim omnibus*. — Cæci-

latim gratus; utque antidhac semper advorsus omnis dolorum minacias mœnitam sapientiam labris et libris

---

liūs *(Obolostate)* : *Ego perdidi te, qui omnes servos perdo populatim, quæso ne ad malum hoc addas malum.* »

Antidhac semper. C'est la leçon du marbre. *Antidhac ac semper,* reçu par M. Lapaume, est une faute de sa copie qui fausse le sens. — *Antidhac,* forme primitive et euphonique de *antehac,* se rencontre très-souvent dans Plaute.

Advorsus, forme ancienne de *adversus,* se trouve souvent dans Plaute et dans tous les anciens textes. Il en est de même de *omnis* pour *omnes.*

Minacias, PLAUTE (*Rudens,* III, 5, 16) :

Minacias ego istas flocci non facio tuas.

Mœnitam pour *munitam.* « *Veteres pleraque eorum quæ nos per* u *dicimus, per* oe *diphthongum pronuntiabant. Hinc Virgil.* [Æn., X, 24.]

atque ipsis prœlia miscent
Aggeribus mœrorum. »

Cette note est de l'un des commentateurs d'Apulée (*Métam.*, XI, t. I, p. 794, éd. d'Oudendorp.) Heyne, dans les variantes de son Virgile, au vers cité plus haut, pense que *agger mœrorum* est un emprunt fait à Ennius ou à quelque autre poète ancien.

On lit dans Plaute (*Bacch.*, IV, 9, 1 et suiv.) :

Atridæ duo fratres cluent fecisse facinus maximum,
Cum Priami patriam Pergamum, divina mœnitum manu,
... subegerunt.

Lambin, dans son commentaire, s'exprime ainsi à cet endroit sur le mot qui nous occupe : « *Mœnitum positum pro munitum; ut apud Lucretium* [I, 30 et 33] *mœnera pro munera; apud Marcum Tullium de legibus* [III, 4] *cœra pro cura, œsus pro usus, etc.; infra in Trinummo* [I, 1, 2] *immœne est facinus, etc., id est, immune.* »

Dans un fragment du poète Attius, conservé par Cicéron (*Divinat.*, I, 22), je trouve :

Proin vide, ne, quem tu hebetem deputes æque ac pecus,
Is sapientia munitum pectus egregium gerat.

Labris et libris, allitération, comme dans Apulée (*Métam.*, liv. VI

professus, ita in procinctu fati, cum morbo pertinaciter inimico diutim validissume conluctatus, tandem, dicta factis exæquando, polcræ vitæ polcram pausam cum Deo volente fecit.

---

p. 396, Oudend.) *savia suavia*. Sannazar a aussi joué sur ces mots dans cet élégant distique (p. 203, éd. Broukh.) :

> Omnes, quos scripsi, versus vult Galla videre :
> Mittam ego, pro libris si mihi labra dabit.

Douza le fils a ainsi imité Sannazar (p. 161 de l'éd. de Rotterdam) :

> Narcissum tepidi mitto, lux, munere veris,
> Junctaque narcisso, carmina nostra tibi :
> Ut mihi pro libro reddas humentia labra,
> Proque meo florem des mihi flore tuum.

Diutim. Ce mot ne se trouve pas dans les lexiques. Ce n'est pourtant pas une erreur du graveur, puisqu'il se retrouve dans la première rédaction de cette épitaphe qu'on lira plus loin. Les locutions adverbiales en *im* étaient très-nombreuses en latin. Voir les *Adversaria* de Barth (lib. XXXVI, cap. X), que je n'ai pu consulter, et Vossius (*De Analogia*, lib. III, c. 20.) Je n'ai pas non plus sous la main le *Lexicon epigraphicum* de Morcelli. Cette forme est certainement moins étonnante que *tuatim, canatim, bovatim,* dont on a des exemples. On trouve *citatim* dans Hirtius (*De Bel. Af.*, 80). Il faut dire d'ailleurs que notre auteur imite le plus souvent Apulée; or, Apulée est rempli de ces mots en *im*. Dans la première page du troisième livre de sa *Métamorphose*, je rencontre *coxim, ubertim,* (p. 173, Oudendorp), *angulatim* (175); *fartim* (176), *guttatim* (177), *ostiatim* (178). Ailleurs (252) je lis cette phrase : « *Estur ac potatur incondite; pulmentis acervatim, panibus aggeratim, poculis agminatim ingestis.* » J'ouvre le livre au hasard à un autre endroit, et en moins de quarante lignes je trouve réunies les expressions suivantes : *sensim* (p. 281, Oudend.), *agminatim, celatim* (282), *certatim* (283), *confestim* (284), *affatim, minutatim* (285), *partim* (287).

Validissume. Tel est le texte du marbre, au lieu de *validissime*, imprimé par M. Lapaume.

Conluctatus, forme archaïque, pour *colluctatus*.

Polcræ vitæ, polcram pausam... fecit. M. Lapaume veut que ce soit

Francisca Chassanea ad luctum perpetuom heu, relicta, marito dolcissimo univira uniiugo et bene merenti mœrens P. C.

Vixit ann. LIX, mens. VII, dies XI; obiit anno sal. CIↃ IↃ VIIIC, idib. Sept.

« A Michel de Montaigne, périgourdin, fils de Pierre, » petit fils de Grimond, arrière petit fils de Rémond, cheva- » lier de S[t] Michel, citoyen Romain, ancien maire de la cité » des Bituriges Vivisques, homme né pour être la gloire de » la nature, et dont les mœurs douces, l'esprit fin, l'éloquence » toujours prête et le jugement incomparable, ont été jugés » supérieurs à la condition humaine; qui eut pour amis les » plus grands rois, les premiers personnages de France, et » même les chefs des partis de l'erreur, bien que très fidèle-

---

un génitif et non point un datif, comme semblait le croire le savant Millin; mais qu'en sait M. Lapaume, puisque le datif et le génitif qui se confondent ici sont employés indifféremment avec *pausam facere* et *finem facere?* M. Lapaume pourra citer des exemples du génitif; je lui signale même ce joli vers grec de l'*Anthologie* (*Palat.*, VII, 608) :

Ἀλλ' ἅμα καὶ θρήνου παύσατο καὶ βιότου.

Et finissant nos jours, finissons nos malheurs. (REGNIER, *Stances*.)

Mais on peut lui citer aussi Apulée (*Métam.*, lib. IX, t. I, p. 652, éd. Oudend.) : « *Tandem pausa luctui fecit.* » Dans Arnobe (*Disput. adv. Gentes*, lib. VI, cap. 9) on trouve même : « *Ab Jovis maledictis facere pausam.* »

Perpetuom, forme archaïque, pour *perpetuum*.

Dolcissimo; encore l'orthographe archaïque, qui remplace *u* par *o*.

Univira unijugo. Burmann, dans ses notes sur l'*Anthologie latine* (t. II, p. 127), cite plusieurs épitaphes où l'on trouve l'expression *univira*. Un de ces fragments porte : [*Fabia Fuscinella*] CELSINO NUPTA, UNIVIRA, UNANIMIS.

» ment attaché lui-même aux lois de sa patrie et à la religion » de ses ancêtres. N'ayant jamais blessé personne, incapable » de flatter ou d'injurier, il resta cher à tous indistinctement; » et comme durant toute sa vie il avait fait profession d'une » sagesse à l'épreuve de toutes les menaces de la douleur, » ainsi, arrivé au combat suprême, après avoir longtemps » et courageusement lutté avec un mal qui le tourmenta sans » relâche, mettant d'accord ses actions et ses préceptes, il » termina, Dieu aidant, une belle vie par une belle fin.

» Françoise de La Chassaigne laissée en proie, helas! à » un deuil perpétuel, a érigé ce monument à la mémoire de » ce mari regrettable et regretté. Il n'eut pas d'autre épouse : » elle n'aura pas eu d'autre époux.

» Il vécut 59 ans 7 mois et 11 jours; il mourut l'an de » grace 1592, aux Ides de Septembre. »

Il est évident que l'auteur de cette épitaphe avait une connaissance approfondie des formes archaïques de la langue latine, et par conséquent du style épigraphique des latins. Apulée et Plaute paraissent avoir été les deux sources auxquelles il a puisé de préférence.

Il faut remarquer encore les nombreuses allitérations qui se rencontrent dans cette pièce; ce sont d'abord les terminaisons de la phrase suivante : « *sequiorum partium præstites tamenetsi patriarum ipse legum et sacrorum avitorum;* » puis les expressions :

palpo aut pipulo, populatim,
labris et libris,
univira unijugo,
bene merenti mœrens.

Me voici arrivé à la limite de ma seconde lettre, et je m'aperçois, M. le Docteur, que je ne vous ai encore présenté rien de nouveau; en revanche, ma prochaine missive vous portera une pièce inédite, que je vous engage à publier

au plus vite dans vos *Documents*, car l'envie pourrait bien me prendre de faire imprimer ces lettres, et je ne voudrais pas donner avant vous au public une pièce qui vous revient à si juste titre.

LETTRE IV.

Voici, Monsieur le Docteur, ce que je vous ai promis : c'est la rédaction primitive de l'épitaphe latine de Montaigne. Je dois cette pièce intéressante à l'obligeance de M. J. Delpit, le savant et patient archéologue; elle se trouve dans un volume manuscrit qui a appartenu à Malvin ([1]), et parait avoir été écrite par son secrétaire ([2]).

Godefroy Malvin, comme vous savez, était un latiniste habile. On a de lui un long poëme : *Gallia Gemens*, et il est peu de livres imprimés à Bordeaux vers la fin du seizième siècle qui ne possèdent quelques distiques de sa façon. En outre, dans une lettre adressée par lui à la veuve de Montaigne, lettre que vous devez publier bientôt, on apprend qu'il était cousin de cette dernière. Il serait donc possible qu'à cause de sa double qualité de latiniste et de parent, le texte de l'épitaphe lui ait été communiqué avant d'être livré au graveur. On pourrait même supposer que de ses corrections est résulté le texte définitif qui est beaucoup moins étendu, mais qui se retrouve presque intégralement dans cette première rédaction.

([1]) Ce curieux recueil, qui contient de nombreuses pièces de vers latins et français de Malvin et de divers auteurs, fait partie de la bibliothèque de M. Delpit, à Bordeaux.

([2]) En effet, je trouve dans le même recueil une lettre latine de Malvin à un nommé Dubuc, écrite par la même main et portant la suscription : « *M. Dubuco studioso adolescenti et in familia Dr Dominici adscripto Godofridus Maluinus.* » Après le mot *adscripto*, un blanc avait été réservé pour la signature, et c'est Malvin lui-même qui a mis son nom et corrigé une faute dans le courant de la lettre.

D . O . M .

Michaeli Montano Petri f., Gimundi n., Remundi pron., equiti torquato, ciuitatis Biturigum Viuiscorum exmaiori, viro ad naturæ gloriam et secli decus nato; omnium ad virtutium numeros examussim erodito; morum suauitudine amabilissimo; ingenii solertia acutissimo; iudicii acritate, soprà quàm dici pote, limato; animi firmitudine contra extrarias fortunæ minacias incredibiliter moenito; qui linguæ disertitudine indigenis antistans omnibus, ad lubentias sermonis fortean

---

Gimundi. Il y a ici, sans doute, une faute du copiste; l'inscription du tombeau porte *Grimundi.*

Virtutium pour *virtutum* est employé par Saint Paulin dans une lettre à Ausone. L'auteur de l'épitaphe a pu trouver ce mot dans l'édition d'Ausone donnée par Vinet, sect. 575. Voy. la *Méthode de Port Royal,* p. 114, éd. de M. J.-V. Leclerc.

Erodito pour *erudito,* et, plus loin, *sopra* pour *supra,* orthographe archaïque. Comparez dans la deuxième rédaction (épitaphe gravée sur le tombeau de Montaigne) *quoius* pour *cujus, polcræ* pour *pulchræ, dolcissimo,* etc.

Suavitudine, acritate. Voy. Aulu-Gelle, XIII, 3.

Quam dici pote. Apulée, t. I, p. 43. Oudend. : « *Aufugiamus istinc quam pote longissime.* » Cf. Catulle, XLV, 5.

Limato. Cicéron (*De Orat.*, I, 39) : « *Q. Scævola, homo omnium et disciplina juris civilis eruditissimus, et ingenio prudentiaque acutissimus et oratione maxime limatus atque subtilis.* »

Disertitudine. Ce mot paraît être emprunté aux auteurs de la basse latinité.

Indigenis antistans omnibus. Catulle, IX, 4 :

Verrani, omnibus e meis amicis
Antistans mihi millibus trecentis.

iniecti sine ostentatione in utramuis partem iuxtà paratus; honorum poblicûm incupidus, neque ditiarum copiis hilum elatus; at domi aduorsus aduenas hospitesque ad primè munis, et lautitiarum clarus, et fronte hilaro beniuolus; præterea amicos usus reges ipsos et terræ

Lubentias. C'est un souvenir d'Apulée (*Métam.*, I, p. 31, éd. Oudendorp) : « *Jam ad lubentias proclivis est sermonis et joci* » (texte des anciennes éditions.) Voir le Commentaire de Beroalde et les Notes d'Oudendorp.

Fortean primitif de *forsan,* comme *fortassean, forsitan, fortan.* Nous avons vu dans la 2e rédaction *antidhac* pour *antehac.*

Sermonis fortean injecti, la conversation. *Injicere,* comme nous disons *jeter les yeux, lancer un mot.* Voyez Courier, *Notes sur la traduction de Longus,* p. 224, éd. Merlin, 1825.

Honorum poblicûm incupidus. Voir Nonius Marcellus (cap. IX, 1) que notre auteur paraît avoir eu sous les yeux.

Neque ... hilum, pas le moins du monde. De *hilum,* on a fait *nihilum* et *nihil.* (V. Festus.) Nonius Marcellus cite des exemples de ce mot dans Lucilius et dans Cicéron. Lucrèce l'emploie souvent.

Adprime, forme primitive de *apprime.*

Munis, obligeant. Mot rare. Voy. Plaute. *Mercator,* I, 1, 104. On en a fait *munificus.*

Lautitiarum clarus, hellénisme. Silius Italicus est plein de ces expressions : *Notusque fugarum* (XVII, 147), *Præstantem belli* (V, 92), *Tenuis opum* (VI, 19), *Felix heu! nemorum et vitæ laudandus opacæ* (I, 395), *Macte virtutis avitæ* (XII, 257. Cf. XIII, 33 ; V, 77 ; XII, 39), *Memorandus belli* (XV, 747). Virgile lui-même a dit (*Æn.*, XI, 338) : *Largus opum et lingua melior.* Silius dirait non-seulement *largus opum* (VII, 601), mais encore *linguæ melior* (VII, 619). Apulée offre un grand nombre de tours analogues. Voy. p. 67 de l'éd. d'Oudendorp, et l'*Index,* au mot *genitivi.* Voy. aussi la *Diatribe de stylo poetico et potissimum Siliano,* à la fin du deuxième volume du Silius édité par Lemaire ; et Vossius, *De Constructione,* cap. X et XI.

Benivolus pour *benevolus* se trouve dans la première ligne de la *Métamorphose* d'Apulée.

Galliæ primores viros, sine quoiusquam offensa, sine palpo aut pipulo, uniuersis populatim gratus; olim vero lustrandæ Italiæ peregri dum ageret, ob inclutam famigerationem ciuitate Romana donatus, sponte Quiritium, haud suopte ambitu; utque anteà semper in euincundis doloribus constantiam, in contemnundo mortis terrore sapientiam labris et libris professus, ita in ipsa leti vicinia cum morbo pertinaciter inimico diutim validissume conluctatus, tandem, dicta factis exæquando, polcræ vitæ polcram pausam cum Deo volente fecit; sibi tamen immortalibus ingenii monumentis adhuc superuiuens ac postumus.

Francisca Chassanea ad luctum perpetuom, heu, relicta, marito dolcissimo, uniuira uniiugo, et Leonora

---

Lustrandæ Italiæ, autre hellénisme. Tacite en offre des exemples : « *Germanicus Egyptum proficiscitur, cognoscendæ antiquitatis.* » (*Annal.* II, 59.) Il faut sous-entendre *causa.*

Peregri. Ce mot est mis en opposition avec *domi;* l'auteur dit la réputation de Montaigne en France et à l'étranger.

Inclutam pour *inclitam.* Orthographe archaïque; κλυτός en grec.

Famigerationem. Mot emprunté à Plaute (*Trin.,* III, II, 66). Apulée emploie l'adjectif *famigerabilis* (*Métam.*, p. 32; Oudend.)

Validissume pour *validissime,* orthographe archaïque.

Immortalibus ingenii monumentis. De Thou se sert aussi de cette expression en parlant des *Essais.* Il n'est pas impossible que cette épitaphe lui ait été communiquée, car Malvin qui la possédait était en relation avec le célèbre historien. Le manuscrit qui contient cette épitaphe renferme aussi une lettre latine de De Thou à Malvin, et une de Malvin à De Thou.

Supervivens et postumus. Apulée, t. I, p. 50, Oudend. : « *Verum etiam ipse mihi supervivens et postumus.* »

Montana filia patri carissimo et benè merito moestissimæ P. C.

Vixit ann. LIX, mens..., dies..., obiit anno sal. CIↃ IↃ VIIIC. Idib. Aug.

Ces lettres étant uniquement une étude de mots, je ne donnerai pas la traduction des pièces latines, cela serait au moins inutile; mais comme cette épitaphe concerne Montaigne et a une certaine importance, je ferai pour elle une exception :

« A Michel de Montaigne, fils de Pierre, petit fils de » Gimond, arrière petit fils de Rémond, chevalier de St » Michel, ancien maire de la cité des Bituriges Vivisques, » homme né pour être la gloire de la nature et l'honneur de » son siècle, qui posséda tous les mérites et les poussa jus- » qu'à la perfection; aimable entre tous par la douceur de » ses mœurs, doué d'un esprit ingénieux et pénétrant, d'un » jugement plus vif et plus fin qu'on ne saurait le dire, il eut » dans la fermeté de son caractère un rempart inexpugnable » contre les attaques extérieures de la fortune; supérieur à » tous ses compatriotes par l'éloquence de son style, il savait » dans l'enjouement d'une conversation fortuite soutenir » également sans ostentation le pour et le contre; il n'eut » aucun souci d'honneurs publics, et ses richesses ne lui

---

Mens... Les indications de jours et de mois sont laissées en blanc dans l'original de cette pièce, et l'on peut remarquer que la date assignée à la mort de Montaigne est inexacte et ne concorde pas avec celle de l'épitaphe gravée. Tout cela prouve surabondamment que le texte que l'on vient de lire est une première rédaction. L'auteur de l'inscription a jeté sur le papier un projet d'épitaphe avant d'avoir des renseignements précis sur l'âge du philosophe et sur la date de sa mort.

» donnèrent pas la moindre fierté. Chez lui, plein de muni-
» ficence envers les etrangers et envers ses hotes, il fut
» renommé pour ses larges réceptions et pour son accueil
» gracieux et bienveillant. Il avait pour amis les rois mêmes
» et les premiers personnages de France, et n'ayant jamais
» blessé personne, incapable de flatter ou d'injurier, il resta
» cher à tous indistinctement. Lorsqu'il se trouva à l'etran-
» ger, visitant l'Italie, il dut à sa grande renommée d'être
» fait citoyen romain par une offre spontanée des Quirites
» et sans aucune brigue de sa part; et comme durant toute
» sa vie il avait avec ses livres et avec ses lèvres fait pro-
» fession de fermeté pour surmonter les douleurs, et de
» sagesse pour braver les terreurs de la mort, ainsi, à la
» porte même du tombeau, après avoir longtemps et cou-
» rageusement lutté contre un mal qui le tourmenta sans
» relâche, mettant d'accord une dernière fois ses actions
» et ses préceptes, il termina, Dieu aidant, une belle vie
» par une belle fin; mais il se survit à lui-même et subsiste
» à jamais dans les monuments impérissables de son es-
» prit.

» Laissée en proie, helas! à un deuil perpetuel, Françoise
» de la Chassaigne qui n'eut pas d'autre époux à son cher
» mari qui n'eut pas d'autre épouse, et demoiselle Léonore
» de Montaigne à son père chéri comme il méritait de l'être,
» ont érigé ce monument, témoignage de leurs regrets.

» Il vécut 59 ans ... mois ... jours; il mourut l'an de grace
» 1592, aux Ides d'Aout. »

J'ai peu d'observations particulières à faire sur cette pièce, l'ensemble de son texte différant peu de celui du marbre; notez seulement les allitérations :

advorsus advenas
bene merito mœstissimæ.

Avant de passer à l'examen d'un autre document, je vous prie de vouloir bien comparer avec attention ce premier texte à celui qui est gravé sur le marbre. Vous regretterez sans doute avec moi que le manque d'espace ait nécessité la suppression de plusieurs phrases de cette rédaction primitive; mais ne vous affligez pas trop, tout cela n'est pas perdu, et une partie de ce qui n'a pu servir ici trouvera sa place ailleurs, comme vous le verrez bientôt.

La suppression la plus singulière est celle de la dernière phrase, qui semble cependant être la plus utile et la plus vraie de cette épitaphe, et qui, comme latinité, était très-heureuse : « *Sibi tamen immortalibus ingenii monumentis adhuc supervivens et postumus.* » Il semble que dans la rédaction définitive de l'épitaphe latine, ainsi que dans les distiques grecs, on ait craint de parler des *Essais;* il n'est question que des vertus et des mérites de Montaigne; et, à part le mot *libris,* nulle mention n'est faite de ses œuvres. Sont-ce les Feuillants qui ont fait retrancher cet éloge des *Essais?* C'est là un de ces détails intéressants que vous seul, Monsieur le Docteur, pourrez éclaircir un jour.

LETTRE V.

On trouve dans le Supplément à la *Chronique Bourdeloise*, par J. Darnal, diverses inscriptions latines; trois épitaphes m'ont frappé par leurs analogies avec celles de Montaigne : c'est leur examen qui fera le sujet de cette lettre.

Je vous prierais bien, Monsieur, de prendre la *Chronique* dans votre bibliothèque et d'y chercher ces documents; mais les textes sont souvent fautifs; il faut les corriger : je vais donc les transcrire ici pour votre plus grande commodité.

A la date de 1591, on lit :

« Messire Antoine Prevost de Sansac, Archevesque de Bourdeaux, mourut au mois d'Octobre en ladite année 1591; son enterrement fut fait le 30 dudit mois et an. Messieurs les Jurats furent invitez d'àssister aux funerailles par deux chanoines de l'Eglise metropolitaine, qui entrerent en Jurade : et fut arresté que Messieurs les Jurats s'y trouveroient ledit jour, à deux heures apres midy, avec leurs robes et chaperons de livrée, avec le reste de leur suite ordinaire, et qu'au sortir de la Maison de Ville la grande cloche sonnerait. Enjoignent à tous artisans fermer leurs boutiques. Le proclamat fut fait à son de trompe. Ce bon archevesque estoit grandement aymé du peuple et de tous les gens d'honneur; aussi il avoit tousjours tenu bon à tous les orages de la guerre, contribué sa peine et ses moyens pour conserver la ville soubs l'obeyssance du Roy. Estoit du plus affable naturel qu'on aye veu, grand aumosnier, ne faisant aucune reserve : les malades de la ville envoyoient ordinairement querir de son pain, pour se remettre en appetit, à l'archevesché. Il en faisoit donner avec telle franchise qu'il estoit admiré. Il fut pleuré et regretté autant que jamais Prelat fut. Car il ne fut jamais hay de personne, ny ne refusa de

faire plaisir lorsqu'il en avoit le moyen. Il est inhumé au costé du grand autel de Sainct-André, dans un beau tombeau que ses heritiers lui firent faire avec les inscriptions et epitaphe suivans » :

D . O . M . S .

Sic properas? at mane : huic te saxo adhibere fauentiam fas est. Antonii Preuoti Sansaci Manes id te orant, qui, cassabunda ætate, annos LXXXV natus, cum Aquitanicam Ecclesiam sex lustris et amplius princeps rexisset, in eo corpus deposuit suum. Hic clarissimæ stirpis adoream Pontificatus Aquitanici fastigio condecorauit; vir ad antiquæ probitatis specimen expressus,

---

Adhibere faventiam. L'auteur de cette pièce avait lu probablement dans Nonius Marcellus (IV, 330, Gothofr.) ces vers du poète Attius (Cf. Egger, ouvr. cité, p. 194) :

Vos ite actutum atque opere magno edicite
Per urbem, ut omnes, qui arcem astuque adcolunt
Cives omnibus faustis augustam adhibeant
Faventiam, ore obscena dicta segregent.

Faventiam fas est, forme une allitération assez semblable à celle du premier vers de l'épitaphe de Nævius, conservée par Aulu-Gelle (I, 24). Comme nous aurons encore occasion de renvoyer à cette pièce, nous allons la rapporter ici :

Mortaleis immortaleis flere si foret fas,
Flerent divæ Camœnæ Næviom poetam.
Itaque postquam est orcino traditus thesauro,
Oblitei sunt Romæ loquier latina lingua.

Cassabunda. Ce mot se trouve dans un fragment de Nævius, conservé par Varron. (Col. 53, 31, Gothofr.)

Adoream, gloire. Voy. Festus. Cf. Apulée, t. I, p. 207, Oudend.

Condecorait. Mot très-rare. Freud, dans son Dictionnaire, en cite quatre exemples et pense qu'il n'en existe pas davantage.

Vir ad antiquæ probitatis specimen expressus. Cf. Pline *Epist.* V, 15, 3; et Julien d'Égypte dans l'*Anthol. Palat.,* VII. 561.

supra omne æuum huius sæculi innocentissimus; singulari vitæ castimonia sanctissimus; catus item, et verecunda morum lenitate suauissimus; in videndis perduellium technis oculissimus, aduersus hæreticorum apludas occlusissimus; summatibus, infimatibus, et medioxumis charissimus; suo tandem fato, licet piorum gregi numero præcoqui, interceptus, sempiternum cum

---

Supra omne ævum hujus sæculi innocentissimus. P. de Brach disait à l'archevêque de Sansac, en lui dédiant le second livre de ses *Poëmes* : « Vous estes le vrai patron et Mécène des lettres et des vertus que l'infélicité de ce siècle a comme bannies et exilées. »

Catus item. Texte de Lopes, dans son livre sur l'*Église de Saint-André de Bourdeaux*, p. 48. La *Chronique* porte *Catus idem.*

Perduellium. Toutes les éditions que j'ai vues de la *Chronique bourdeloise* portent *per duellium,* ce qui ne donne aucun sens. Le texte de Lopes offre la vraie leçon qui se trouve plusieurs fois dans Plaute.

Technis, ruses. Voy. Plaute, *Capt.*, act. III, 4, 109.

Oculissimus. Ce mot, dans Plaute, est synonyme de *carissimus;* il faut lire, je pense, *oculatissimus.* L'auteur trouvant l'adjectif *oculeus* dans Apulée (p. 146, Oudend.), en aurait-il formé le superlatif *oculeissimus?* Je n'oserais l'affirmer.

Apludas hæreticorum, les minuties, les arguties; au propre, brins de paille, balle. Voyez Festus, p. 252, Goth. et Nonius, II, 11.

Occlusissimus. Toutes les éditions de la *Chronique* que j'ai vues portent *oculissimus,* répétition qui ne donne aucun sens. La leçon que je suis est celle de Lopes. Cf. Plaute, *Curc.*, I, 1, 15 et 16.

Summatibus, infimatibus et medioxumis. Toutes ces expressions sont tirées de Plaute et d'Apulée. Voyez particulièrement Plaute, *Stichus*, III, 2, 36 et 37; *Cistell.*, II, 3, 67; Apulée, *De Dogm. Plat.* I, t. II, p. 204, Oudendorp.

Numero est ici synonyme de *nimium.* Voy. Festus.

Præcoqui. Les éditions diverses de la *Chronique* portent *numero præco : qui...* Lopes, qui n'a pas songé à la forme *præcoquis,* a voulu, comme l'auteur de la *Chronique,* couper le mot en deux, et,

cœlitibus æuum degit. Ludouica pia soror bene merenti mœrens P. C.

Vitæ bene actæ mors beata.
Mortalis incola cœlitum colonus fio.
Non est viuere vita, sed mori.
Viuere desine, viuere desinam.

La phrase *Mortalis incola cœlitum colonus fio* présente une grande analogie avec celle de l'épitaphe du philosophe :

Οὐρανόθεν κατέβην ... εἰς χθόνα,...
πάλιν ἐπ' Οὐρανιδῶν πατρίδα μευ ἀνέβην.

---

ne comprenant pas *præco*, il a pensé qu'une lettre avait été omise sur le marbre, et a écrit *prœcox*. *Qui*. Ma conjecture est, je crois, indubitable.

Ævum degit. Voy. Burmann sur l'*Anthol. latine*, t. II, pp. 36 et 177.

Vitæ bene actæ, etc. Je lis dans le Stobée de Gesner, IX, 1 :

Βίου δικαίου γίγνεται τέλος καλόν.

Mortalis incola cœlitum colonus fio. Je lis dans l'*Anthologie* (*Palat*., append. ep. 244. *Mantissa* 3ª ; Bosch, p. 408) le pentamètre suivant :

Πρόσθεν μὲν θνατά, νῦν δὲ θεῶν μέτοχος.

Non est vivere vita sed mori. Euripide (fragm. du *Polyidos*).

Τίς δ'οἶδεν εἰ τὸ ζῆν μέν ἐστι κατθανεῖν,
τὸ κατθανεῖν δὲ ζῆν νομίζεται βροτοῖς ;

Cf. fragm. du *Phryxos*, 14. — Montaigne, I, 19 : « Le continuel ouvrage de vostre vie, c'est de bastir la mort. »

De Brach (t. I, p. 222 de mon édition) :

Despuis qu'il plaist à Dieu, voicy l'heure, m'amye,
Qu'il faut mourir pour vivre.

Rapprochons « *Summatibus infimatibus et medioximis carissimus* » du passage de l'épitaphe de Montaigne : « *Usus amicos reges ... primores viros ... sequiorum partium præstites ... universis populatim gratus.* » Rapprochons encore : « *Vitæ bene actæ mors beata,* » de « *Polcræ vitæ polcram pausam fecit.* »

Notons les allitérations suivantes :

faventiam fas est,
occulissimus ... occlusissimus,

et enfin *bene merenti mœrens,* qui se retrouve dans l'épitaphe latine de Montaigne.

Un peu plus loin, la *Chronique* nous dit :

« En l'année 1594 mourut Monsieur le President Lalane,
» second President au Parlement, grand personnage, bien
» chery des gouverneurs et lieutenans du Roy en la Province,
» desquels il estoit appellé pour conseil aux urgens affaires,
» et fut enterré en l'église du Chapelet, où cet épitaphe y
» est escrit en un marbre (1). »

Ehodum, si pius es, si eroditus : nam profanum

---

(1) MM. Rabanis et Lamothe ont donné, dans le *Compte-rendu des travaux de la Commission des Monuments historiques* (ann. 1847-48), un texte de cette épitaphe préférable à celui de toutes les éditions de la *Chronique* que j'ai pu consulter. Je reproduis ici, avec quelques modifications dans la ponctuation, ce texte collationné avec la *Chronique.*

Ehodum si pius es, etc. Le commencement de cette épitaphe rappelle un fragment célèbre d'Orphée (*Orphica,* frag. II, éd. Hermann) :

Φθέγξομαι οἷς θέμις ἐστί· θύρας δ'ἐπίθεσθε βεϐήλοις
πᾶσιν ὁμοῦ.

Ehodum. Mot employé assez souvent par Térence.

Eroditus pour *eruditus,* comme dans l'épitaphe de Montaigne, première rédaction, *erodito.*

volgus arcent Musæ, arcet Themis ab hoc sacello, in quo Sarrani Lanæi viri illustris ossa suis ipsæ manibus posiuerunt. Olli diuæ lessum et iusta fecere, qui doctus pariter ac bonus, doctorum fauitor ac bonis adiuus fuit. Sat habes lector, cætera narrabunt Petrocorii, qui magnis cessionum diebus iura sibi dicentem admirati sunt; narrabunt et Sarrano in ostro fulgerantem reueriti Ictiobriges, nec tacebit S. P. Q. B. quo iiij et xx

---

Sarranus. C'est un nom propre. La table de la *Chronique bordelaise,* au mot *Lalanne,* ajoute *Sarran de Lalanne.* Je possède un exemplaire de l'édition princeps d'Héliodore (*Basileæ,* 1534, in-4°), sur la garde duquel se trouve la signature : *Sarranus de Lalanne.* Sur le titre, on lit aussi : *Ex lib. S. de Lalanne, an. 1647* (ou *1617*). Cette dernière signature doit être celle du fils du Président dont il est question à la fin de l'épitaphe.

Posiverunt pour *posuerunt.* Archaïsme qui se retrouve dans Plaute et que Priscien signale dans un livre perdu d'Apulée. (Voy. t. II, p. 607, de l'Apulée d'Oudendorp.) Caton emploie aussi cette forme dès les premières lignes de son livre *De re rustica.*

Lessum, gémissement lugubre. Voyez sur ce mot un passage de Cicéron, *De legibus,* II, 23.

Adiuus. Il y a ici une faute dans le texte de la *Chronique.* Ce mot n'est pas latin. *Adiuuus (adjuvus),* qui, par la réunion de ses trois *u,* expliquerait l'erreur du typographe, ne se rencontre nulle part non plus; et bien que l'on trouve (Festus) *opitulus* pour *opitulator,* je n'oserais affirmer que notre auteur se soit cru permis d'employer *adjuvus* pour *adjutor;* mais c'est certainement un synonyme de ce dernier mot qui est caché sous la leçon fautive du texte. *Adjuvans* ne paraît pas satisfaisant.

Magnis cessionum diebus, les grands jours.

Sarrano in ostro, en robe rouge. Ceci fait un jeu de mots, par allusion au nom de *Sarran, Sarranus,* que portait le Président. Cela rappelle le Μῶν θάνε Μωντανός, de l'épitaphe grecque de Montaigne.

Ictiobriges. Je ne sais quelle est la contrée qui répond à cette dénomination. S'il y a une faute dans le texte, ce que je ne veux

ann. pari sapientia et auctoritate præsedit, vir sceptro Gallo tuendo natus, et regibus eximie carus. At nunc æuo fruitur apud Deum; sibi tamen heic superuiuens ac posthumus in Lanceloto filio, qui, patritarum dignitatum et virtutum hæres, ante annos præsidis merita repræsentat.

---

point affirmer, on pourrait lire peut-être *Nitiobriges*. Voy. Cæsar, *De Bello Gallico*, VII, 75 et *passim;* Stabon (Νιτιόβριγες), p. 190, éd. Casaub.; p. 264, éd. Falcon. Je trouve même la forme *Nictiobriges* dans le *Nomenclateur géographique* qui est imprimé à la suite du dictionnaire de Nicot dans plusieurs éditions : « *Nictiobriges*, le territoire de Montpellier; » définition géographique inexacte qui est relevée par Joseph Scaliger, p. 107 de ses *Opuscula varia* : « NITIOBRIGES, le païs et seneschaussee d'Agenois. — *Eorum civitas Aginnum Ausonio, Ptolemæo : Agennum Hieronymo, Greg. Turonensi, aliis. Si vis ridere, lege quæ hactenus omnes de his delirarunt, quorum alii* Mompelier *esse dicunt, qui locus VI dierum itinere distat a Nitiobrigibus, alii* Engoulesme *somniant. Alii jubent pro* Aginno *legendum esse* Agesinates. *Et quo non processit audax insicia?* »

Ann. est omis dans les éditions de la *Chronique* que j'ai consultées. Je ne sais si MM. Rabanis et Lamothe ont trouvé sur une meilleure édition le mot *annis* admis dans leur texte, ou s'ils l'ont ajouté d'eux-mêmes. Dans cette incertitude, et comme *annos* pourrait aussi être la vraie leçon, j'ai préféré donner l'abréviation usuelle des inscriptions.

Heic pour *hic.*

Patritarum, pour *patriarum,* est un archaïsme. Ce mot se rencontre deux fois dans la loi *Thoria agraria,* § XII, p. 215, du Recueil de M. Egger.

Merita repræsentat. Les éditions de la *Chronique* portent fautivement *meritare præsentat,* ce qui n'a pas de sens. J'ai suivi le texte de MM. Rabanis et Lamothe.

HORACE (*Epist.*, I, XIX, 14) :

Virtutemne repræsentet moresque Catonis.

APULÉE (*Florida*, lib. II, nº 9) : « *Nam etiam eo tempore quo provinciam circumibas, manente nobis Honorio, minus sensimus absen-*

Notons dans cette épitaphe le passage suivant : « *Sibi tamen heic supervivens ac posthumus.* » Cette phrase est extraite, sans changement, de l'épitaphe de Montaigne, dans la première rédaction.

Notons encore la phrase : « *Patritarum dignitatum et virtutum hæres,* » qui nous rappelle celle-ci de l'épitaphe de Montaigne : « *Patriarum ipse legum et sacrorum avitorum retinentissimus.* »

Rapprochons enfin « *Vir sceptro Gallo tuendo natus* » de « *Viro ad naturæ gloriam nato* » de l'épitaphe de Montaigne.

A l'année 1616, nous trouvons dans la *Chronique :*

« Le 4 janvier, mourut M. le premier President Nesmond. Furent faites ses obseques, assistans Messieurs les Jurats avec leurs robes et chaperons de livrée, et toute leur suite. Il fut enterré en la Petite Observance, en une chapelle dans laquelle est son tombeau soigneusement basti par le soin de la dame Presidente sa femme. L'epitaphe dudit feu sieur est en un marbre de telle teneur [1] : »

Orantem, non plorantem, hospes, te vult qui heic jacet. Ah! erraui! nunquam jacet virtus : sed thronum in tumulo facit. Hoc in quietorio est Andreas Nesmondus, qui, viuus, Senatum justitia rexit, vitam innocentia, domum prudentia; fidelitate principes, magnos modestia, amicos officiis, humanitate infimos, homines

---

tiam tuam... Paterna in filio æquitas, senilis in juvene prudentia, consularis in legato auctoritas. Prorsus omnis virtutes tuas ita effingit ac repræsentat, etc. »

[1] J'ai suivi pour cette pièce le texte donné dans les *Remontrances* de Nesmond, p. 31; celui de la *Chronique* est très-fautif.

Heic pour *hic*. Cf. dans l'épitaphe de Lalanne : *Heic supervivens.*

Quietorio. Ce mot ne se trouve que dans des inscriptions; il pourrait en être de même de *diutim* et peut-être d'*adjuvus*. Il fau-

benefactis, Deum pietate demeruit. Moriens, domum lacrumis, amicos luctu, principes dolore, magnos desiderio, exemplo diuites, consternatione pauperes, Senatum orbitate cumulauit.

Obiit IV. Januarii, anno M. DC. XVI. hora quarta post meridiem noctis.

Oliua Dastæa ux. et mœrr. lib. tres P. C.

Cette épitaphe est encore reproduite à la page 31 du volume intitulé : *Remontrances, ouvertures de Palais, et arrets prononcez en robes rouges, par Messire André de Nesmond, Seigneur de Chezac, premier President au Parlement de Bourdeaux. A Poictiers, Mesnier,* M DC XVII, in-4°.

Orantem, non plorantem forme une allitération dans le genre de *labris et libris.*

Je pourrais encore rapprocher la première phrase de cette épitaphe du παύεο θαμβοπαθεῖν de l'épitaphe de Montaigne; mais ce sont des formules presque consacrées, et je n'insiste pas sur ce point; je vous prie seulement, Monsieur le Docteur, de remarquer la seconde phrase : « *Heic jacet; ah! erravi! nunquam jacet virtus, sed thronum in tumulo facit;* » c'est un passage que je vous prie de ne point oublier :

. . . *Forsan et hæc olim meminisse juvabit.*

---

drait, pour vérifier le fait, consulter des ouvrages spéciaux que n'ai pas sous la main.

Obiit, etc. Cette phrase, jusqu'à *noctis*, est omise dans la *Chronique bourdeloise.*

Meridiem noctis est une expression empruntée à un fragment curieux de Varron, conservé par Nonius, VI, 16.

LETTRE VI.

C'est encore au recueil manuscrit de M. Delpit que je dois la pièce qui fait le sujet de cette lettre, pièce inédite, je pense, et qui va nous permettre quelques rapprochements curieux. Ce sont des vers hendécasyllabes adressés à Malvin, et signés du nom de Jean de Saint-Martin, en latin Sammartinus ([1]). Vous commencerez dans cette lettre à voir paraître mon candidat. Mais je dois vous laisser la liberté de vos impressions; je me hâte donc de vous transmettre mes documents sans plus de préliminaires.

NOBILISSIMO ERUDITISSIMOQVE SENATORI

GODOFREDO MALVINO CESSACO

Εὐχαριστήριον.

Facundissime Palladis nepotum,
MALVINE, arbiter elegantiarum,
Et doctissime Semonum Deorum,
(Nam vos esse Deos jubet potestas

([1]) Il est probable qu'en latinisant son nom, J. de Saint-Martin s'était souvenu de la forme adoptée par Scævole de Sainte-Marthe, qui signait *Sammarthanus.*

V. 1. CATULLE (XLIX) :

Disertissime Romuli nepotum
Quot sunt, quotque fuere, Marce Tulli...

V. 3. *Semonum deorum.* FULGENTIUS (*De prisco sermone*, XI, p. 803, Gothofr.) : « *Semones dici voluerunt deos quos nec cœlo dignos adscriberent ob meriti paupertatem, sicut sunt Priapus, Hippona, Vertumnus; nec terrenos eos deputare vellent, pro gratiæ veneratione. Sicut Varro in Mystagog. ait : Semoneque inferius derelicto Deum depinnato attollam orationis eloquio.* »

Laticlavia : nec Deûm Camillos
Juritis Dea respuit vocare.)
Perennes tibi gratias, et alto
Quantas pectore concipit, vel ore,
Sammartinus agit : bonumque factum
Tui judicii imputat stateræ;
Obstrictus tibi plurimum, diremptâ
Pro lite ancipiti, arduâ, instar Hydræ,
Resectis capita exerente monstris.
Magna, Cessace, gratia est habenda,
Si cui detur in aleâ forensi
Causam per studia et strophas tenere.
Tuâ nunc operâ mihi licebit
Esse sollicito minus. Sed, ô vir
Antistes hominum eruditiorum,
Gratæ pignora mentis unde promam?
Defungi pudet hoc rudis Camœnæ
Vili munere. Cœlites tibi dent
Annos Nestoris, ora qui dederunt.
Te suis Dea, quæ colit beatas

V. 5. *Deûm Camillos*, ministres des dieux. Voy. le *Thesaurus poeticus* de M. Quicherat, et le Recueil de M. Egger déjà cité, p. 347.

V. 6. *Juritis Dea*. Voy. Aulu-Gelle, XIII, 22.

V. 7-9. Catulle *(loc. cit.)* :

Gratias tibi maximas Catullus
Agit...

V. 16. *Strophas*, détours, mensonges. Saint-Martin a gagné sa cause; il en sait gré à Malvin, car ce n'est pas peu de chose si, à travers les protections et les artifices, on parvient à gagner son procès.

V. 22. *Cœlites*. Ce mot, qu'on retrouvera plus loin, paraît avoir plu particulièrement à notre poëte; il l'emploie dans une pièce latine

Insulas, foveat Salus in ulnis
Inter lilia sacra considentem,
Dum magni in gremio emicans Senatus
Castam Justitiæ tueris aram;
Te succo ambrosiæ Minerva pascat;
Dulci nectare proluant Sorores;
Pæstanis Charites rosis coronent
Inter delicias amœnioris
Doctrinæ abdita quæque musinantem,
Dum fori ab strepitu, et grege infrunito
Secretus, tacitâ vacas in umbrâ
Musis et tibi : sicque jam beatus
Frui Cœlicolûm antevertis ævo,
Antistes hominum eruditiorum,
Multa millia qui unus antecellis,
Cea ut purpura cæteros colores,
Aurum cætera vincit ut metalla.

Genio tuo addictissimus Jo. SAMMARTINUS.

---

de Vinet *(Iambes)*. On se rappelle l'avoir rencontré dans l'épitaphe de Sansac et dans l'épitaphe grecque de Montaigne (Οὐρανίδαι).

V. 33. *Musinantem*. Voy. Pline, *Hist. nat.*, præf. 14.

V. 34. *Grege infrunito*, loin de la foule des sots, du vulgaire insensé. Cf. Sénèque, *De Benef.*, III, 16.

V. 37. *Antevertit*. Voy. Apulée, t. I, p. 41, éd. Oudendorp.

V. 39. Monluc (*Commentaires*, liv. I, f° 14, r°, éd. originale) : « Je cognois maintenant que le proverbe de noz anciens est veritable, qui dist : Qu'un homme en vaut cent, et cent n'en valent pas un. » C'est la traduction exacte du mot d'Héraclite cité ci-dessus, p. 16.

V. 41. Marot (*Rondeaux*, liv. II, 26 ; t. II, p. 177, éd. P. Lacroix) :

Grande vertu et beauté naturelle
Ne sont souvent en forme corporelle;
Mais ta forme est en beauté l'oultrepasse,
D'autant que l'or tous les metaulx surpasse.

J'ignore la date de cette pièce; mais, qu'elle soit antérieure ou postérieure aux épitaphes de Montaigne, elle n'en présente pas moins avec celles-ci de notables analogies. Ainsi, dans les vers 18 et 19, la phrase :

. . . Sed, ô vir
Antistes hominum eruditiorum,

rappelle sensiblement « *indigenis antistans omnibus* » de l'épitaphe du philosophe (première rédaction).

Plus loin (vers 36-37) :

Sicque jam beatus
Frui Cœlicolûm antevertis ævo,

se rapproche beaucoup de l'épitaphe grecque *ἀνέβην ἐπὶ τάξιν Οὐρανίδων*. Et je vous prie, Monsieur le Docteur, de remarquer que la même pensée s'est déjà rencontrée, exprimée avec les mêmes mots, dans l'épitaphe de Lalanne : « *At nunc ævo fruitur apud Deum.* »

Enfin, le vers 39 :

Multa millia qui unus antecellis,

n'est que la traduction du 7e vers de l'épitaphe grecque :

. . . *εἷς πάντων ἀντάξιος ἄλλων.*

Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que la comparaison de ces trois passages pourrait suffire à faire attribuer l'épitaphe grecque et l'épitaphe latine du tombeau de Montaigne à l'auteur de ces hendécasyllabes, à Jean de Saint-Martin. Toutefois, s'il vous est permis de penser que je suis au bout de mon latin, je vous prie de croire qu'il me reste encore des arguments; mes lettres suivantes les feront valoir. Je termine celle-ci en vous faisant remarquer que, si je voulais me lancer dans les conjectures, et supposer tout d'abord le problème résolu, les rapports d'amitié entre Malvin et J. de Saint-Martin signalés dans cette pièce pour-

raient me servir à expliquer la présence de la première rédaction de l'épitaphe de Montaigne, œuvre de Saint-Martin, dans les papiers de Malvin, son savant ami.

Puisque j'en suis au chapitre des amitiés, il est bon de constater ici les rapports affectueux qui existaient aussi entre J. de Saint-Martin et le président de Nesmond, dont on a lu ci-dessus l'épitaphe. Dans les *Remonstrances,* citées plus haut, et en tête d'une pièce de vers latins dédiée à notre Saint-Martin par un inconnu, je trouve les lignes suivantes :

« Un des assistans ayant trouvé cette remonstrance [la VIII°] merveilleuse, plene d'erudition, doctrine, eloquence et jugement comme toutes les autres, s'en entretint si avant avec M. de Sainct Martin, docteur ès droits, et advocat en Parlement, l'un des plus habiles hommes et meilleur juge de semblables pieces qu'on puisse desirer, que la nuit suyvante il ne songea autre chose, et ayant commencé de versifier en dormant sur ce sujet, acheva et cultiva son songe à son reveil et l'envoya au sieur Sainct Martin, lequel en fit present à l'autheur [à Nesmond], *propter gratiam novitatis,* de façon que cette poësie s'estant rencontrée parmy ses papiers, elle a semblé digne de ne se perdre pas. Etc. »

Je vous prie, Monsieur le Docteur, de remarquer que, d'après l'éditeur des *Remonstrances,* M. de Saint-Martin, « Docteur ès droits *(utriusque juris)* et advocat au Parlement, » était de son temps « l'un des plus habiles hommes et meilleur juge de pièces d'érudition. » Veuillez ne pas oublier ce fait, ou, pour vous parler d'une manière plus homérique :

. . . *Σὺ δὲ ταῦτα μετὰ φρεσὶ βάλλεο σῇσιν.*

LETTRE VII.

Maintenant, Monsieur le Docteur, nous ouvrirons l'*Ausone* de Vinet; mais comme il nous faut absolument l'édition de 1590 que vous n'avez peut-être pas sous la main, comme il nous faut encore numéroter les vers pour faciliter les renvois, je vais reproduire ici les pièces sur lesquelles je veux attirer votre attention.

Cette édition d'Ausone fut publiée après la mort de Vinet; elle contient, en l'honneur du savant commentateur, des poésies grecques et latines de Malvin, J. de Saint-Martin, Paschal et autres. C'est, vous le devinez, la muse de Jean de Saint-Martin qui m'intéresse ici. Veuillez donc lire les deux pièces latines qui suivent :

IN ELIÆ VINETI SANTONIS VITAM ET OBITUM

JOANNIS SAMMARTINI J. C.

ELEGIA.

Castalio, Musæ, lavitis seu fonte capillos,
 Seu colitis magni cærula templa Jovis,
Castalium fontem, vel cœli cærula templa
 Linquite, et ad luctus huc propere ite meos.
Aelius! heu doctis periit caput artibus auctum.
 Vos ô Musæo solvite justa viro.
Non Mausoleos æquent ut marmora sumptus,
 Aut Obeliscorum Pyramidumve minas.:
Sed violæ in tumulo, sed dulce rubens hyacinthus,

V. 4. Comparer les premiers vers de la XIV[e] élégie d'André Chénier et le commencement de la *Théogonie* d'Hésiode.

Sed laurus vestro vernet odora satu.
Considatque super lauru Pandionis ales,
Et canat inde pias funeris exequias.
Nec ferat huc aditum vulgus. Procul este profani,
Jam cœpit lucus, jam sacer esse locus.
DI manes salvete! Recenti vos ego lacte,
Punicea spargam vos ego sæpe rosa.
Sancte senex, non clara quidem tibi linea gentis,
Nullaque patritos fulcit imago lares :
Sed virtus animi pro stemmate; seque fatetur
Illustrem cunis Santonis ora tuis.
Nam quis ita, ingenii cultum capturus, inhæsit
Assidue casto Palladis in gremio?
Aut cui agere in studiis totum tam puriter ævum
Suasit inuxoræ virginitatis amor?
Vita omnis Censura fuit; nec sanctius ullo est
Sub duce Pieriis turba operata sacris;
Ante juventutem facies austerior, ut te
Præside cinctutus disceret esse Pudor.
Ast idem paribus privatim blandus amicis,
Multo aspergebas seria dicta sale.

V. 13-14. Calpurnius (*Ecl.*, II, 55) :

... Ite procul, sacer est locus, ite profani.

Virgile (*Æn.*, VI, 258) :

... Procul o, procul este profani.

V. 15. Cf. Virgile, *Ecl.*, V, 67.

V. 17. Satce (*Silves*, III, III, 43) :

Non tibi clara quidem, senior placidissime, gentis
Linea, nec proavis demissum stemma; sed ingens. Etc.

V. 30. Voyez Boissonade sur Eunape, p. 125.

Os loquitur : mens sentit idem, quæ non ita portas
Orci, ut fucatam est usque perosa fidem.
Felix, qui duplici nec frontem obnubit Ulysse,
Nec vitiis Musas polluit ipse suis :
Qualis, ubi irrepsit Floræ in viridaria teter
Hircus, et Hyblæas pascitur inter apes,
Late infestat odorum halantes suaviter auras
Fœtidus, ac totum vi graveolente nemus.
Quid tantum mores et amores dulcis honesti
Prosequor? Ingenii major an esset honos,
Res sit in ambiguo. Certe hoc sub pectore sedit
Mens Arethusæi sæpe renata senis,
Qui Romana diu patriis sub mœnibus arma,
Ipsum qui vitreo lusit in orbe Jovem.
Seu monstranda via et duplicandi regula cubi,
Circulus in quadrum seu redigendus erat,
Seu placuit solisque rotam stellasque micantes,
Tellurisque globum, littoraque alta maris
Metiri radio Ptolemæeaque dioptra.
Hac laude iit summos ille vir ante viros.
Ille etiam innumeræ numerum dixisset arenæ,
Dixisset guttas, Dori profunde, tuas.
Quod Graiis Diophantus erat, quod nuper Iberis
Nonius, hoc Gallis Mercurii iste nepos.
Tu sancta Uranie, me isthæc vere omnia fari
Testis es, et faciunt aurea scripta fidem.

V. 31. Φωνὴ ψυχῆς σκιά, dit Achille Tatius (II, 8).

V. 31-32. Construction embarrassée ; rétablissez pour le sens : *quæ (mens) non perosa est ita portas Orci, ut perosa est fidem fucatam.*

Scripta fidem faciunt; at tu, Dea, fac ea semper
Ire futurorum docta per ora virûm.
Vos quoque, divini vates, verique tenaces
Historici, atque alii de meliore nota
Scriptores, vestræ scitis natum esse saluti
Hunc Asclepiaden, et meminisse juvat.
Ante alios te, magne Deci, cui nomen ab ipsa
Ausonia, in priscum reddidit ille decus;
Quum tua ab indoctis misere luxata magistris
Commisit propriis undique membra locis,
Dispulit et noctem, expletis et fœda lacunis
Menda quasi Augiæ sustulit e stabulo,
Ante tibi ætherei quam lucem affunderet oris
Scaliger, atque hominum deliciæ, atque Deûm;
Scaliger Europæ flos unicus, orbis ocellus,
Omnia cui uni omnes DI tribuere bona.
Ille tamen, Vinete, tibi censoria defert
Imperia; incudem consulit ille tuam.
Nec te grammaticas aliis quoque pluribus isse
Suppetias unquam Fama tacebit anus.
Una modo Arverni, Elysio ut te vidit in orbe,
Sidonii audita est mœstiter umbra queri:
« Ergone jam affectum mors importuna laborem
Ipso interrupit pene sub exodio?

V. 58. Souvenir d'Ennius (Cicéron, *Tuscul.*, I, 15, t. XXIV).
V. 63. *Magne Deci,* Ausone.
V. 78. *Mœstiter,* mot de Plaute, *Rud.*, I, 5, 7.
V. 79. *Affectum,* archaïque en ce sens. Voyez Aulu-Gelle, III, 16.
V. 80. *Exodio,* mot emprunté à Varron. Voy. Nonius, I, 111.

Imperfecta velut primo quæ linquitur anno,
Conjugium fato dissolüente, domus.
Heu frustra speratus honos! iterumne tenebris
Obruar? et mortes unus obibo duas?
Debuit, ah! Lachesis non scindere licia vitæ,
Donec ad umbilicum duceret autor opus. »
Quid Parcæ incusas, Præsul doctissime, rupta
Stamina? more solens id facit illa suo.
Jactura hæc non tota tua est : interpretis est pars
Maxima, et idem urit pectora nostra dolor.
Parce tamen, tu Santo : aliis satis ipse superque
Nomen in æternum jam potes ire libris.
Fortunate senex, tibi post mortalia sæcla
Immortale serit postuma Fama decus.
Salve, ô Vivisci Imperio defuncte Lycei,
Aeternumque mihi, nobilis umbra, vale.

Je n'ai que peu de remarques à faire sur le texte de cette élégie. Je note toutefois :

V. 3. *Cœli cærula;* V. 14. *Lucus locus;* V. 39. *Mores et amores;* V. 51. *Innumeræ numerum*, allitérations : cette dernière empruntée, en changeant de sens, à l'épitaphe de Plaute dans Aulu-Gelle.

V. 13. *Nec ferat huc aditum vulgus. Procul este profani.* vers qu'il faut comparer à cette phrase de l'épitaphe du président Lalanne : « *Ehodum si pius es, si eroditus, nam pro-*

V. 82. *Dissolüente*, diérèse pour *dissolvente*. Voy. Tibulle, I, VII, 40.

V. 88. *Solens more suo facit*, phrase de Plaute, *Amphitr.*, I, I, 43.

V. 94. SIDONIUS APOLLINARIS (l. IX, *ep.* 9) : « *Quique viventibus non defuturus post sepulturam fiet per ipsa quæ scripsit sibi superstes.* »

fanum volgus arcent Musæ ab hoc sacello. » C'est un double souvenir de l'*Odi profanum vulgus* d'Horace.

V. 18. *Patritos,* comme dans l'épit. de Lalanne *patritarum.*

V. 24. *Inuxoræ,* mot de même origine que *univira unijugo* de l'épit. de Montaigne. *Inuxora virginitas* se trouve dans Tertullien (*Exhort. ad cast.*, IX).

Enfin, il est incontestable que ces quatre vers :

Parce tamen, tu Santo, aliis satis ipse superque
Nomen in æternum jam potes ire libris.
Fortunate senex, tibi post mortalia sæcla
Immortale serit postuma fama decus,

ressemblent d'une manière sensible à « *Sibi tamen immortalibus ingenii monumentis adhuc supervivens et postumus.* »

Les ïambes qui vont suivre nous offriront une plus abondante moisson :

IN EJUSDEM ELIÆ VINETI ABITIONEM

EJUSDEM SAMMARTINI

EPITAPHIUM.

Heus tu, parumper asta, et ista pellege.
Fuit ELIAS VINETUS, heu! sin mavelis,
Catus ille vixit Aelius, sive is Stilo,
Sive unus omnes, nam suom ollis omnibus
Diem profata est Morta in uno hoc corculo.

V. 1. *Pellege* pour *perlege.* (V. *Anthol. Lat.*, II, 103 ; Egger, p. 348.)

V. 2. *Mavelis* pour *mavis* de la forme archaïque *mavolo.*

V. 3. Voyez Suétone, *De illustr. gramm.*, 3, et Cicéron, *Brutus*, 56.

V. 4. *Suom,* orthographe archaïque pour *suum.* L'épitaphe de Montaigne porte ainsi *perpetuom* pour *perpetuum.* — *Ollis,* archaïque pour *illis,* comme dans l'épitaphe de Lalanne *olli.*

V. 5. *Morta,* la Parque ; expression archaïque. — *In uno hoc cor-*

Eia! fugit me ratio : non enim pote .
Virtus moriri. Vivus hac Somni domu
Cubat, quiescit; dormiunt una unice
Caræ Camœnæ. Hem! quid iterum aio? nec Deas
Dormire fas est credier, nec qui cluet
Genetrice Musa Semones inter Deos.
Ignosce, mi hospes, futili loquentiæ :
Nunc expedibo planitus quod cœpii.
Ubi soprema proximavit ævitas,
Vinetus, uti conviva pol satis satur,

---

culo : dans la personne de ce cher Vinet. *Corculum* est un terme d'affection employé par Plaute.

V. 6. *Fugit me ratio*. Cf. Catulle, X, 29.

Non enim pote. Cf. dans la première rédaction de l'épitaphe de Montaigne : *Sopra quam dici pote*.

V. 7. *Moriri* pour *mori* se trouve plusieurs fois dans Plaute. *Asin.*, I, 1, 108; *Capt.*, III, 5, 74; *Rud.*, III, 3, 12.

Domu pour *domui* ou *domo*. Voyez Lucrèce, IV, 999.

V. 10. *Credier* pour *credi*. Comparez dans l'épitaphe de Nævius citée plus haut, p. 32 : *Loquier latina lingua*.

Cluet, forme souvent employée par Plaute.

V. 11. *Semones deos*. Cf. Hendécasyllabes à Malvin, vers 3.

V. 12. *Loquentiæ*. Voy. le *Glossaire bourguignon* de La Monnoye.

V. 13. *Planitus*, mot qui se trouve dans Tertullien.

Cœpii, diérèse peut-être un peu risquée; toutefois, on trouve cette terminaison dans quelques verbes en *o* pur de la 3e conjugaison. Vossius (*De Analogia*, lib. III, 32) cite *sapui*, *sapii* et *sapivi*; *parui*, *parii* et *parivi*; *resipui*, *resipii* et *resipivi*.

V. 14. *Soprema*, forme archaïque pour *suprema*, comme dans l'épitaphe de Montaigne *dolcissimo* pour *dulcissimo*.

Ævitas. Cf. Apulée, t. II, p. 205; et les Douze Tables (Egger, p. 90).

V. 15. *Satis satur*. Comparez l'allitération de l'épitaphe de Montaigne, *labris libris*. — HORACE (*Satires*, I, I, 118) :

. . . exacto contentus tempore, vita
Cedat uti conviva satur. . .

Vitæ hujus aura vescier porro, osus est.
At quom cupiret in suam sibi patriam
Repedare, cum Deabus ut viam ocyter
Vorarет, ætatis senectæ sarcinas
Heic deposivit. Eas bona servat fide
Labitina mater. Ipsus expeditior
Ducibus Camœnis se tetulit ad Cœlites.
Reversionis caussa quæ fuat, rogas?
Ut quæ heic suapte haud quitus est vi discere,

V. 15-16. Cette pensée est tirée de Lucrèce (III, 951) cité par Montaigne (*Essais*, I, 19) : « Si vous avez faict vostre proufit de la vie, vous en estes repeu : allez vous en satisfaict :

Cur non ut plenus vitæ conviva recedis? »

V. 16. *Vescier* pour *vesci*. Cf. vers 10.

V. 17. *Quom*, orthographe archaïque pour *quum*.

V. 18. *Repedare*, archaïsme. Voy. Nonius, II, 738.

Ocyter, mot qui ne se trouve guère que dans Apulée, t. I, p. 72, 148, 430, éd. Oudendorp.

V. 19. Voy., dans les *Catalectes* de Virgile, la parodie des ïambes purs de Catulle ; au vers 16, on trouve *deposisse sarcinas*.

V. 20. *Heic* pour *hic*, comme dans les épitaphes de Nesmond et de Lalanne.

Deposivit pour *deposuit*, comme dans l'épitaphe de Lalanne, *posiverunt* pour *posuerunt*.

V. 21. *Ipsus* pour *ipse*, archaïsme.

V. 22. *Caussa* pour *causa*. « *Veteres voces, quæ pressiore sono educuntur*, ausus, causa, fusus, odiosus, *per duo* s *scribebant* aussus, etc. » Marius Victorinus, *De metris*, cité par Egger, *Serm. Lat. Rel.*, p. 57.

Fuat pour *sit* se trouve une fois dans Virgile, *Æn.*, X, 108. Nonius (II, 330) cite des passages de Pacuvius, d'Ennius et d'autres anciens auteurs, où cette forme se retrouve. On la rencontre d'ailleurs dans Tite-Live, citant une prédiction de Marcius (lib. XXV, 12).

V. 24. *Quitus est*, archaïsme.

Futatim in ipso ea legat et discat Deo.
Hæc te volebam. Nunc, viator optume,
Abi, et abiturum te quoque meminens sies.

Je vous prie, Monsieur, de noter les allitérations :

V. 1. *Asta et ista;* V. 8. *Una unice;* V. 14. *Proximavit œvitas;* V. 15. *Satis satur;* V. 27. *Abi et abiturum.*

Puis, je vous ferai remarquer entre ces ïambes et les pièces précédentes de nombreuses analogies; par exemple :

V. 3. *Catus ille.* Comparez, dans l'épitaphe de Sansac, *catus item.*

V. 4. *Sive unus omnes.* Ces mots sont exactement traduits dans l'épitaphe grecque de Montaigne (V. 7) :

εἷς πάντων ἀντάξιος ἄλλων.

V. 6-7. *Eia! fugit me ratio : non enim pote*
Virtus moriri;

ce qui ressemble singulièrement à cette phrase de l'épitaphe de Nesmond : « *Ah! erravi! nunquam jacet virtus.* »

V. 25. *Futatim,* archaïsme emprunté à Plaute, *Truc.*, IV, 4, 26.

V. 26. *Hœc te volebam.* Voici l'épitaphe de Pacuvius :

Adulescens, tamen etsi properas, hoc te saxum rogat
Utei ad se aspicias : deinde quod scriptu'st legas.
Heic sunt poëtæ Pacuviei Marcei sita
Ossa. Hoc volebam nescius ne esses. Vale.

Au vers 4, quelques éditeurs lisent : *Hoc te volebam,* ce qui est la phrase même de Saint-Martin. Et il faut remarquer que le commencement de l'épitaphe de Sansac : *Huic te saxo adhibere faventiam fas est,* est une réminiscence évidente de : *Hoc te saxum rogat utei ad se aspicias.*

Optume, orthographe archaïque pour *optime.*

V. 27. *Meminens,* archaïsme. Voyez Ausone, *Prof.*, I, 40, et la note de Vinet, que Saint-Martin avait sans doute sous les yeux.

Sies pour *sis,* archaïsme.

V. 7-8. . . . *Vivus hac Somni domu*
Cubat, quiescit;

ce qui est répété en prose dans la même épitaphe de Nesmond : « *Hoc in quietorio est.* »

V. 17. *At quom cupiret in suam sibi patriam*
Repedare.

Cela est traduit exactement dans l'épitaphe de Montaigne :

τάξιν ἔπ'Οὐρανίδων πατρίδα μευ ἀνέβην.

V. 19. . . . *ætatis senectæ sarcinas*
Heic deposivit.

L'épitaphe de Sansac dit : « *In eo* [*saxo*] *corpus deposuit suum;* »
L'épitaphe de Lalanne : « *Ossa posiverunt.* »

V. 22. . . . *Se tetulit ad Cœlites.*

Ceci est encore traduit dans le vers de l'épitaphe grecque :

τάξιν ἔπ'Οὐρανίδων... ἀνέβην,

et au vers suivant, le mot *reversionis* est une répétition de la même idée :

Οὐρανόθεν κατέβην...
ἀνέβην ἐπὶ τάξιν Οὐρανίδων.

V. 24. Enfin, *suapte vi* peut être comparé à *suopte ambitu*, qui se trouve dans la première rédaction de l'épitaphe de Montaigne.

Je pense bien, Monsieur, qu'après tout cela, vous êtes à peu près convaincu que j'ai gagné ma cause : je n'ai pas cependant fini de la plaider.

LETTRE VIII.

J. de Saint-Martin a fourni au tombeau de Vinet deux épigrammes ou inscriptions grecques : ce sont elles qui feront le sujet de cette lettre. Voici la première :

ΕἸΣ ΤῸΝ ΑΥ̓ΤῸΝ ἨΛΊΑΝ ΟΥ̓ΪΝΗΤΌΝ,

τοῦ αὐτοῦ Σαμμαρτίνου.

Τίπτε, φίλοι, με τόσον στεναχεῖτ'; οὐ Μουσικὸν ὄρνιν
τύμβος ἔχει, πάσης θ' ἁρμονίην διδαχῆς.
Ἔκτανε μὲν θάνατος· τίσας δέ τε αὐτὸς ἐμαυτόν,
ἀθανάτοις θάνατον δὴ θανάτωσα γραφῆς.
Οὐ θάνον οὖν θανατοκτόνος. Οἱ μερόπων δ' ἀνόητοι
παῖδες ἐόντ' ἄβροτον κλαίετε ἦυτε βροτόν·

V. 5. *οὐ θάνον οὖν θανατοκτόνος*. Comparez ces vers de Simonide dans l'Anthologie (*Palat.*, VII, 251) :

Οὐδὲ τεθνᾶσι θανόντες, ἐπεί σφ' ἀρετὴ καθύπερθεν
κυδαίνουσ' ἀνάγει δώματος ἐξ Ἀΐδεω.

οἱ δ' ἀνόητοι. Sur cet emploi de l'article dans une interpellation, et à la place du vocatif, voyez les commentateurs de Xénophon d'Éphèse, p. 356, éd. Peerlkamp, et surtout Jacobs sur Achille Tatius, p. 466. Peerlkamp fait remarquer que cet emploi de l'article sert assez souvent à exprimer le dédain.

θανατοκτόνος ne se trouve pas dans les lexiques : c'est encore un mot formé par analogie sur *ἀνδροκτόνος*, *ἀνθρωποκτόνος*, comme *θαμβοπαθεῖν* sur *ἡδυπαθεῖν*, *χριστοσεβής* sur *θεοσεβής*.

V. 6. *ἐόντ' ἄβροτον κλαίετε ἦυτε βροτόν*. Comparez dans l'épitaphe de Nævius (ci-dessus, p. 32) :

Mortaleis immortaleis flere si foret fas.

ὡς ἄρα καὶ Κρῆτες Κρονίωνι ταφήϊα τεῦξαν
μνήματα· Ζεὺς δ'αἰεὶ ἄμμορός ἐστι μόρου.

V. 7. Callimaque (*Hymne à Jupiter*, vers 8) :

Κρῆτες ἀεὶ ψεῦσται· καὶ γὰρ τάφον, ὦ ἄνα, σεῖο
Κρῆτες ἐτεκτήναντο, σὺ δ' οὐ θάνες· ἐσσὶ γὰρ αἰεί.

Cf. *Anthol. Palat.*, VII, 275. — Voyez la savante et spirituelle étude de M. Dabas sur Callimaque, p. 14.

V. 8. ἄμμορός ἐστι μόρου. *La mort n'y mord*, comme disait Marot. Saint-Martin avait trouvé dans l'antiquité grecque de nombreux exemples de ces jeux de mots. Je lis dans l'Anthologie (*Palat.*, VII, 577; *Plan.*, III, vii, 16) :

καὶ μόρος ἄμμι μόνοις ἄμμορος ἡσυχίης.

Dans ce vers, comme dans celui de notre auteur, ce ne sont pas seulement les mots analogues qui sont rapprochés : le versificateur a eu surtout en vue de prodiguer la lettre μ. — On connaît le vieux vers français :

Le mur murant Paris rend Paris murmurant.

Pierre de Brach a dit de son côté, en prodiguant les *f* :

Il força de mon fort la forte garnison.

Ce sont les *bisticci* des Italiens.

On a sans doute aussi remarqué que le mot θάνατος et ses composés reviennent souvent dans cette pièce. Voici une épigramme de Palladas qui a pu servir de modèle à J. de Saint-Martin (*Anthol.*, *Plan.*, I, 89, 2; *Palat.*, X, 34) :

Εἰ τὸ μέλειν δύναταί τι, μερίμνα καὶ μελέτω σοί.
εἰ δὲ μέλει περὶ σοῦ δαίμονι, σοὶ τί μέλει;
οὔτε μεριμνήσεις δίχα δαίμονος, οὔτ' ἀμελήσεις·
ἀλλ' ἵνα σοί τι μέλῃ, δαίμονι τοῦτο μέλει.

Grotius a ainsi traduit ces vers :

Si quid cura valet, curas curare memento :
Sin tu cura Dei, quid tua cura facit?
Absque Deo nulla est incuria, cura nec ulla,
Nempe quid ut cures, curat et ipse Deus.

Voyez les *Épisodes littéraires en Orient*, de M. de Marcellus, t. II, p. 344 et 355. Cf. *Anthol. Palat.*, VI, 216, et IX, 113.

SUR ELIE VINET

PAR J. DE SAINT-MARTIN.

« Pourquoi tant gémir sur moi, ô mes amis? Le nourrisson » des Muses n'appartient pas à la tombe, non plus que l'en» semble harmonieux de sa doctrine. La mort m'a frappé, » sans doute, mais je me suis racheté moi-même; et, par mes » immortels écrits, j'ai triomphé de la mort. Meurtrier de la » mort, pouvais-je donc mourir? Mais vous, enfants des » hommes, insensés que vous êtes, vous pleurez comme » mortel un immortel! C'est ainsi que les Crétois s'avisèrent » jadis d'élever un monument funéraire au fils de Kronos : » mais Zeus est à jamais exempt du trépas. »

Nous signalerons d'abord dans cette pièce un certain nombre d'allitérations :

ἔκτανε μὲν θάνατος,
αὐτὸς ἐμαυτόν,
ἀθανάτοις θάνατον θανάτωσα,
οὐ θάνον οὖν θανατοκτόνος,
ἐόντ' ἄβροτον... ἠΰτε βροτόν,
ἄμμορος μόρου,

Il faut remarquer ensuite que, bien qu'employées dans un sens différent, les expressions *ἀθανάτοις θάνατον*, *ἄβροτον βροτόν*, *ἄμμορος μόρου* ont une analogie sensible avec le *ὄλβος ἄνολβος* de l'épitaphe grecque de Montaigne.

Τίπτε, *φίλοι, με τόσον στεναχεῖτ' οὐ* Μ*ουσικὸν ὄρνιν τύμβος ἔχει* se rapproche beaucoup de *παύεο θαμβοπαθεῖν· οὐκ ἐμὰ ταῦτα.*

Constatons enfin une ressemblance notable entre les deux membres de phrase *τίσας δέ τε αὐτὸς ἐμαυτόν* et *φθονερὴν δ' ἔριν αὐτὸς ἐπισχών.*

Tout cela noté, je passe à la seconde épitaphe grecque de Vinet.

ΕΙΣ ΤΗΝ ΤΟΥ ΑΥΤΟΥ ΑΓΑΜΙΑΝ
τε καὶ γάμον, τοῦ αὐτοῦ
Σαμμαρτίνου.

Ἡδυπαθεῖ Σοφίης κραδίην βεβολημένος οἴστρῳ,
Βινητὸς μνήμης ἄξιον εἶπε λόγον·
Χαῖρε θεὰ κλυτόμοχθε, γένει πολύαινε βροτείῳ,

Dans le titre, εἰς την αγαμίαν τε καὶ γάμον rappelle ce passage de Sophocle (*Œdipe Roi*, vers 1204) :

Δικάζει τὸν ἄγαμον γάμον πάλαι
τεκνοῦντα καὶ τεκνούμενον.

V 1. ἡδυπαθεῖ. Voilà le mot qui a servi de modèle à Saint-Martin lorsqu'il a forgé le θαμβοπαθεῖν de l'épitaphe de Montaigne.

βεβολημένος οἴστρῳ. Saint-Martin paraît avoir eu sous les yeux les épigrammes 46 et 47 du VII° livre de l'*Anthologie de Planude*.

V. 3-6. Ces premiers vers sont une imitation habile de l'*Hymne à la Vertu*, d'Aristote. Voici les passages que Saint-Martin a le plus sensiblement imités :

Ἀρετά, πολύμοχθε γένει βροτείῳ,
θήραμα κάλλιστον βίῳ,
σᾶς πέρι, παρθένε, μορφᾶς,
καὶ θανεῖν ζαλωτὸς ἐν Ἑλλάδι πότμος,
καὶ πόνους τλῆναι μαλεροὺς ἀκάμαντας...
σεῦ δ' ἕνεχ' οὑκ Διὸς Ἡρακλῆς Λήδας τε κοῦροι
πόλλ' ἀνέτλασαν, ἔργοις
σὰν ἀγορεύοντες δύναμιν.
σοῖς δὲ πόθοις Ἀχιλλεὺς Αἴας τ' Ἀΐδαο δόμους
ἦλθον· σᾶς δ' ἕνεκεν φιλίου
μορφᾶς καὶ Ἀταρνέος ἔντροφος ἀελίου χήρωσεν αὐγάς.

M. Villemain a ainsi traduit ces vers (*Essai sur le génie de Pindare*, p. 251) : « Vertu, laborieuse épreuve de la race humaine, toi, la plus noble poursuite de la vie! pour ta beauté, ô vierge, c'est un sort envié dans la Grèce et de mourir et d'affronter d'insurmontables travaux... Pour toi, le fils de Jupiter, Hercule, et les fils de

εἵνεκά σου δῖος πολλ' ἐμόγησε Πλάτων,
Πυθαγόρης τε σοφός· θνητῶν εἰς ἄκριτα φῦλα
σεῖο πόθοις πληγεὶς ἦλθεν ἀνὴρ Τυανεύς·
δεῦρό μοι ἐς φιλίην, σεμνὴ θεός· εἴθε δυναίμην,
παρθένε, σωματικοῖς ὄμμασιν εἰς σὲ βλέπειν!
Ὣς ἔφατ' Ἠλείης. Σοφίην δ' ἐνέδησεν ἔρωτι

Léda ont grandement souffert, et témoigné de ta puissance par leurs œuvres. Pour l'amour de toi, Achille et Ajax ont abordé les infernales demeures. Pour ta beauté, qui lui était chère, le nourrisson d'Atarné a quitté la lumière du jour. »

V. 7. Musée (*Héro et Léandre*, vers 248) :

Δεῦρό μοι εἰς φιλότητα...

V. 7-8. Ceci est une imitation évidente du distique suivant de Platon (*Anthol. Plan.*, III, 6, 28; *Palat.*, VII, 669; *Analecta*, t. I, p. 169) :

Ἀστέρας εἰσαθρεῖς Ἀστὴρ ἐμός. εἴθε γενοίμην
Οὐρανός, ὡς πολλοῖς ὄμμασιν εἰς σὲ βλέπω.

Il est évident, par la manière dont notre auteur écrivait le latin, qu'il connaissait très-bien Apulée. Or, Apulée cite cette épigramme dans son *Apologie* (t. II, p. 407, Oudend.) : c'est probablement là que Saint-Martin l'a trouvée.

V. 8. σωματικοῖς ὄμμασιν, les yeux du corps, par opposition aux yeux de l'âme. — Héliodore (II, 25; p. 89, éd. Coray.) : Ἐπὶ πολὺ τοῖς σώματος ὀφθαλμοῖς τοὺς τῆς ψυχῆς ἀντιστήσας, ἀπῆλθον τὸ τελευταῖον ἡττηθεὶς, κ.τ.λ., ce qu'Amyot traduit ainsi : « Après que j'eus longtemps opposé les yeux de l'âme et de la raison à ceux du corps, à la fin finale, je me trouvay vaincu. » Comparez le sixième vers du poème de Naumaque. Godefroy Malvin, dont nous avons souvent parlé, a ainsi traduit ce vers dans une paraphrase inédite de Naumaque :

Eslevant l'œil de l'âme à l'immortel sejour,
Où luit très pur et saint le flambeau de l'amour.

Regnier (*Sat.*, XII, p. 172, éd. 1853) :

J'ouvre les yeux de l'âme et m'efforce de voir
Au travers d'un chacun...

εἰς σὲ βλέπειν. Voyez Peerlkamp sur Xénophon d'Éphèse, p. 191.

ἰσοφυεῖ, ἄλλην δ' οὔποτε γῆμ' ἄλοχον.
Θαῦμα γάμου· θνητὸς θείους γεννήσατο παῖδας,
ἀΐδιον δόντας τῷ γενετῆρι βίον.

SUR LE CÉLIBAT ET LE MARIAGE DE VINET

PAR LE MÊME SAINT-MARTIN.

« Atteint au cœur d'une douce passion pour la sagesse, » Vinet prononça ces paroles mémorables : « Salut, déesse » qui couronnes les labeurs, déesse que vénère le genre » humain ! C'est pour toi que le divin Platon, que le sage » Pythagore se livrèrent à tant de travaux ; c'est pour toi, » c'est possédé de ton amour que le sage de Tyane par- » courut les tribus de tant de peuples. Viens me donner » ton amour, auguste déesse, que je puisse, ô vierge, ah ! » que je puisse te contempler des yeux du corps ! » — Ainsi » parla Élie, et il prodigua à la sagesse un amour digne » d'elle. Il ne prit point d'autre épouse. Mais, merveille de » cette union ! mortel, il engendra des enfants immortels qui » ont assuré à leur père une vie éternelle. »

Remarquons d'abord dans le titre *ἀγαμίαν τε καὶ γάμον*, qui a certainement un air de parenté avec *ὄλβος ἄνολβος*.

L'auteur de l'épitaphe grecque de Montaigne était un hellëniste supérieur ; il connaissait à fond les principes de la formation des mots : nous en avons un exemple dans *θαμβοπαθεῖν*, qui est probablement de son invention, et dans *χριστοσεβής*. *Θαμβοπαθεῖν* est heureusement calqué sur *ἡδυπαθεῖν* ; or, cet *ἡδυπαθεῖν* (*ἡδυπαθής*), nous le trouvons

---

V. 10. Pasquier, dans sa célèbre lettre sur Montaigne, dit de M[lle] de Gournay : « Elle ne s'est proposé d'avoir jamais autre mary que son honneur, enrichi par la lecture des bons livres. »

V. 11. Synésius (*Ep.*, 1) : *παῖδας ἐγὼ λόγους ἐγεννησάμην*. Voir une note de Boissonade, dans ses *Anecdota nova*, p. 48 ; c'est à lui que j'emprunte la citation de Synésius.

dans une des épitaphes de Saint-Martin à Vinet : est-ce un indice assez significatif? Notez en outre que dans l'autre épitaphe grecque signée nous rencontrons le mot θανατοκτόνος composé exactement de la même manière par Saint-Martin.

Je n'insisterai pas sur l'analogie qui existe entre ces vers :

. . . θνητῶν εἰς ἄκριτα φῦλα
σεῖο πόθοις πληγεὶς ἦλθεν ἀνὴρ Τυανεύς,

et ceux-ci de l'épitaphe de Montaigne :

Οὐρανόθεν κατέβην, θεῖον φυτόν, εἰς χθόνα Κελτῶν,
οὐ σοφὸς Ἑλλήνων ὄγδοος, οὔτε τρίτος, κ.τ.λ. [1];

mais dans les deux vers suivants :

. . . θνητὸς θείους γεννήσατο παῖδας,
ἀΐδιον δόντας τῷ γενετῆρι βίον,

on ne pourra s'empêcher de reconnaître le texte primitif de cette phrase de l'épitaphe de Montaigne (première rédaction) : « *Sibi tamen immortalibus ingenii monumentis adhuc supervivens et postumus;* » ou, selon l'épitaphe de Lalanne : « *Sibi tamen heic supervivens ac posthumus in Lanceloto filio.*

---

[1] Si je voulais cependant paraphraser les vers de Saint-Martin, et rechercher l'intention de l'auteur, je pourrais dire qu'il avait en mémoire un passage bien connu d'Eunape (*Vitæ Sophist.*, p. 3, éd. Boiss.), où il est dit qu'Apollonius de Tyane était non point un philosophe, mais un être intermédiaire entre l'homme et le dieu : οὐκέτι φιλόσοφος· ἀλλ' ἦν τι θεῶν τε καὶ ἀνθρώπου μέσον (Comparez οὐ σοφὸς ὄγδοος, οὔτε τρίτος, ἀλλ' εἷς πάντων ἀντάξιος ἄλλων); où il est dit encore que sa vie ne fut pas une vie, mais bien la venue d'un dieu parmi les hommes : βίον... δέον ἐπιδημίαν ἐς ἀνθρώπους θεοῦ καλεῖν (Comparez ἦλθεν θνητῶν εἰς ἄκριτα φῦλα, et οὐρανόθεν κατέβην, θεῖον φυτόν, εἰς χθόνα Κελτῶν). — Ce passage d'Eunape est, à mon sens, le lien intime des deux phrases relatives à Apollonius de Tyane et à Montaigne; et comme il en représente l'intention commune, il en est probablement aussi la source unique.

LETTRE IX.

Le dernier document sur lequel j'appellerai votre attention est une pièce latine inédite. Elle est composée de 96 vers écrits en l'honneur de De Brach et de son Aymée par J. de Saint-Martin. Cette pièce fait partie d'un ouvrage manuscrit laissé par De Brach, et divisé en trois livres : le premier contenant le *Second livre des Amours d'Aymée;* le second, les *Regrets funèbres de De Brach sur la mort de son Aymée;* le troisième, les *Regrets funèbres sur la mort d'Aymée, par divers auteurs.* On trouve dans ce dernier livre des vers latins et français de Baïf, de Turnebe, de Pasquier, de Dousa le fils, de Mlle de Gournay, etc. La pièce qui va suivre est la dernière de ce recueil, qui fut composé entre les années 1588 et 1604. J'ai entrepris, comme vous savez, Monsieur, de publier ce manuscrit, et depuis déjà longtemps il est sous presse; mais je suis heureux de vous offrir les prémices de la publication, en vous donnant à part les distiques de Saint-Martin.

IN CONJUGALES NÆNIAS PETRI BRACHII

QUI, CASTISSIMA UXORE ORBATUS, SANCTISSIMÆ UMBRÆ COELIBATUM ET DEO PERPETUUM OBSEQUIUM VOVIT

ELEGIA.

BRACHIUS, amissa viduus ceu compare turtur,
  Flebat manalem conjugis ante rogum;
Salsaque guttatim lacrymarum in flumina totus

V. 3. *Guttatim.* J'ai remarqué dans l'épitaphe de Montaigne, *populatim, diutim, examussim* (1re rédact.); dans l'élégie à Vinet, *privatim* (vers 31); dans les Iambes à Vinet, *futatim* (vers 25); je note dans cette pièce-ci, *guttatim, certatim* (vers 17), *partim* (vers 57).

Ibat, ut egelido nix resoluta Noto.
Flentis ad insanos luctus accurrit, ut ægrum
Allevet hinc cantu Cynthius, inde lyra.
Venit et Aonidum chorus e Permesside ripa,
Virgineas taxo circumeunte comas :
Si quo mitificæ lenire malagmate durum
Forte queant vulnus cordoliumque Deæ;
Qualiter Antimachum Lydes ad busta gementem,
Orpheaque et rari te, Joviane, tori,
Qualiter et doctum mulsere, Gelonide rapta,
Salmonium tunc cum funera duxit Hymen.
Quin etiam toto claros Helicone poëtas
Excivit queruli nænia Cæa viri :
Qui certatim atris mœrorum e fluctibus ipsum
Ereptum blando vocis iêre sono :
« Ne superos, Brachi, crudeliaque astra querare :
Sævitia in sanctos non cadit ulla Deos.
Cuncta sed orta repente aboriri insculpsit in ære
Atropos æterni fida ministra Jovis.

V. 9. *Mitificæ*, mot employé par Apulée, *De mundo*, tout à la fin, t. II, p. 374, Oudend. Cf. Silius Italicus, XII, 474.

V. 10. *Cordolium*, mot employé par Plaute (*Cist.*, I, 1, 67; *Pœn.*, I, 2, 86), et Apulée (*Métam.*, IX, p. 632, éd. Oudend.). Voy. Burmann, notes sur l'*Anthologie Latine*, t. II, p. 110-111.

V. 12. *Joviane*, Pontanus.

V. 14. *Salmonium*, Salmon Macrin, poète latin, né à Loudun, surnommé l'Horace français. Voy. Du Bellay, p. 82, éd. 1569.

V. 22. Du Bellay *(Ode à Salmon Macrin)* :

Tout ce qui prend naissance
Est perissable aussi,
L'indomptable puissance
Du sort le veut ainsi.

Quid petis immotum Fatorum inducere carmen?
  Nempe tuas rapiunt ventus et unda preces.
Quis modus insomni curæ? quæ meta furori?
  Ah! tibi si non vis vivere, vive tuis;
Vive bono communi, alios dum, Gallica siren,
  Atque alios mira cuderis arte libros.
Hoc tua te supplex deposcit AMATA, negatque
  Esse beata tuam dum dolitura vicem.
Ipsa tenet cœlum; quid frigida saxa fatigas?
  Susque hæc deque silex omnia surdus habet.

V. 24. Je lis dans l'*Anthologie Latine* (IV, 144) :

Nil prosunt lacrimæ, nec possunt fata moveri :
Viximus, hic omnes exitus unus habet.

Voyez Burmann à cet endroit. — VIRGILE (*Énéide*, VI, 376) :

Desine fata Deûm flecti sperare precando.

V. 26. Ceci rappelle ces deux vers de Pasquier (t. I, col. 1214) :

Non vivit sibi qui soli, Torquatule, vivit,
Si vere tibi vis vivere, vive aliis.

L'auteur de cette sentence paraît être Ménandre (*Fragm. incert.* 257, Meineke; Stob., tit. CXXI, 5, Gaisf.) :

Τοῦτ' ἐστὶ τὸ ζῆν οὐχ ἑαυτῷ ζῆν μόνον.

V. 27. Suétone, dans le livre sur les *Grammairiens illustres*, (chap. 11), rapporte ces deux vers sur Val. Caton :

Cato grammaticus, latina Siren,
Qui solus legit ac facit poetas.

V. 30. Burmann, dans les notes de son *Anthologie Latine*, t. II, p. 96, cite les vers suivants. Une jeune femme morte s'adresse à son époux :

Quid gemis, heu! tanto felicia funera luctu?
  Turbantur lacrimis gaudia nostra tuis.
Parce, precor, tristes questus effundere. Vixi :
  Non erat in fatis longior hora meis.
Immatura peri. Sed tu diuturnior annos
  Vive meos, conjux optime, vive tuos.

V. 32. *Susque deque*. Sur cette expression, voyez Aulu-Gelle, liv. XVI, ch. 9.

Nec plangendo novæ pietas litat impia Divæ. »
His vatem vates increpuere modis.
Ille autem nec amica ægram mulcedine mentem,
Saucia nec medica tactilis ossa manu,
Sævius ardescit monitu, furiasque dolorum
Nulla valet ratio sistere, nullus obex;
Sed velut ad Pharii catadupa fragosa Melonis
Præcipitans altis montibus unda ruit,
Quam si exire vetes, sonitu graviore cachinnat,
Aggereque effracto vi facit ipsa viam :
Haud secus obstantes ille eluctatus amicos,
Jamque suis præceps in nova vota malis,
« Ite procul, » dixit, « vani solatia mundi!
Quid moror hic? socia stat moriente mori.
Nam sine te quid dulce mihi, mi dulcis AMATA?
Quis sine amore tuo sit mihi lucis amor?
Te sequar, o mea lux, nec desultorius olim
Arguar, aut cineri postumus esse tuo. »
Sic ait, et jam hominum converso in tædia cœtu,
Avolat, atque ima tollitur ales humo;
Seque in templa Deûm penetrat, queis conjugis umbra

V. 39. *Catadupa*, κατάδουπα, cataracte. Voir Rabelais, liv. III, ch. 34, et la note de l'éd. de MM. Burgaud des Marets et Rathery. *Melo* est le Nil. Voyez Cicéron, *De Republ.*, VI, 11, et Coray, *Remarques sur Héliodore*, p. 100.

V. 43. *Eluctatus*. Comparez dans l'épitaphe de Montaigne *conluctatus*.

V. 49. *Desultorius*. Ce mot se rencontre tout au commencement de la *Métamorphose* d'Apulée.

V. 53. *Se penetrat*. Voyez sur cette expression l'ouvrage de Sanc-

Condita. Sic repetit dimidium ipse sui,
Flammeus ætherium redit ut flos sectus ad ignem,
Nec divulsa sua portio parte caret.
Mortuus ille igitur : sed post sua funera partim
Redditus est luci, destituitque rogum,
Memnonis Eoi ritu, quem fama locuta est
E media volucrem prosiluisse pyra.
Sunt super, ut lacrymis madidi fungantur, ocelli,
Lingua viget, tristes (heu!) initura modos,
Flans pulmo et reflans penito suspiria corde,
Fractaque singultu murmura mille trahit.
His iterum inscriptus vivorum Brachius albo,
Cætera defunctum Dî rapuere sibi.
Sic desiderio pulchri quæ tabuit olim
Narcissi et silvis abdita Nympha latet,
Voce tenus semper, tamen etsi mortua, vivit,
Mortuus ut viva morte perennet amor;

---

tius (*Minerva*, III, 3). — Apulée (*Métam.*, VIII, p. 587, Oudend.) : « *Improvisi conferto gradu se penetrant.* » — Aulu-Gelle (V, 14) : « *Specum quamdam nactus remotam latebrosamque, in eam me penetro et recondo.* » — Plaute (*Amphitr.*, I, 1, 94) : « *Perduelleis penetrant se in fugam,* etc., » exemple qui nous offre de plus le mot *perduelles* employé dans l'épitaphe de Sansac.

V. 60. Voyez Ovide, *Métamorphoses*, XIII, 600 et suiv.

V. 65. Sur l'expression *albo adscribi*, voyez Pitiscus dans ses commentaires sur Suétone, *Vie de Tibère*, LI, 1 ; et *Vie de Néron*, XXI, 2. — Apulée met dans la bouche de Jupiter une harangue qui commence par ce trait plein d'esprit : « *Dei conscripti Musarum albo...* » Consulter Ph. Beroalde sur ce passage (*Mét.*, VI, p. 425).

V. 67-69. Voy. Ovide, *Métam.*, III, 393-401.

V. 69. *Tamen etsi.* Voyez l'épitaphe de Pacuvius conservée par Aulu-Gelle, I, 24, et citée ci-dessus, p. 53.

Utque Dea ingeminat gemitus, repetitaque truncis
Sermonem extremum reddit imago sonis,
Sic patrios pulsat colles rediviva poëtæ
Vox, et in aërias spargitur icta plagas;
Aëre susceptam in cœlum suspiria tollunt,
Ut sonet ipsorum perpes in aure Deûm.
Dulcibus hinc Aether strepit hymnis : ipsaque laudes
Sydera concipiunt, ANNA PEROTTA, tuas.
Nomine mutato Dea, ceu Vestalis AMATA
Diceris, indigeti vir pia sacra facit.
Ille tuus Flamen : sed non pulvinar in ostro,
Signave conspicuo ponit ahena loco,
Nec spargit te lacte, truci nec cæde bidentum,
Nec quîs culta fuit ritibus alma Ceres,
Quîs et Aristoteles solitus placare quotannis
Numina consortis non veneranda suæ.
Sacra tibi tuus instituit meliora sacerdos,
Munera thuricremis haud adolenda focis,
Nec longo peritura die : durabit in annos
Hoc decus; æterna est nominis ara tui.
Fortunati ambo, vates uxorie, tuque
Uxor, nil in vos mors fera juris habet :
Post cineres irrupta tenet vos copula dulcis
Conjugii; fatis continuatur hymen.

V. 76. *Perpes*. Voyez les exemples de ce mot, recueillis par M. Quicherat dans son *Thesaurus poeticus*, et ajoutez la note de Price sur Apulée, t. III, p. 185, éd. Oudend.

V. 79. Voyez Aulu-Gelle, I, 12.

V. 86. *Consortis suæ*, de Pythias. Voy. Brucker, *Hist. philos.*, t. I, p. 782-783, et le Dictionnaire de Bayle.

Unijugo servatus amor dicetur in astris,
Univiræ in terris non violata fides.

Jo. Sammarthinus
in Senatu Burdig.
Advocatus, et in Academia ordinarius juris Antecessor fecit.

Je n'ai sur cette pièce qu'une seule observation importante à faire : je ne crois pas que l'expression ***unijugo univira*** se rencontre bien souvent, et je vous prie de vous souvenir qu'elle est dans l'épitaphe de Montaigne, composée à peu près au même moment que ces vers : « ***Francisca Chassanea... marito dolcissimo, univira unijugo.*** »

Je crois qu'après tant d'autres analogies, l'emploi simultané de cette expression dans une pièce signée de Saint-Martin et dans l'épitaphe de Montaigne est un indice presque décisif; aussi n'insisterai-je pas sur quelques allitérations comme :

V. 26. ***Vis vivere vive;*** V. 34. ***Vatem vates;*** V. 71. ***Ingeminat gemitus.***

Je me hâte, Monsieur, de mettre un terme à cette étude fastidieuse de mots et de lambeaux de phrases; je vous adresserai dans ma prochaine lettre le résumé des remarques les plus importantes que nous avons faites, espérant que vous y trouverez avec moi des raisons suffisantes pour attribuer à Jean de Saint-Martin les deux épitaphes du grand philosophe.

V. 95-96. Voyez ci-dessus, p. 21.

LETTRE X.

Je résume maintenant, Monsieur, les observations contenues dans mes précédentes lettres.

Je prends pour point de départ l'épitaphe du président de Nesmond. Elle contient la phrase suivante :

Jacet. Ah! erravi : nunquam jacet virtus, sed thronum in tumulo facit. Hoc in quietorio est A. Nesmondus.

D'un autre côté, dans les ïambes de Saint-Martin sur la mort de Vinet, je trouve ces vers :

Fuit Elias Vinetus...
Eia! fugit me ratio : non enim pote
Virtus moriri. Vivus hac Somni domu
Cubat, quiescit.

Je le demande : est-il possible d'attribuer ces deux phrases ou plutôt cette même phrase à deux auteurs différents? Remarquez d'ailleurs que l'épitaphe du président de Nesmond étant postérieure aux ïambes à Vinet, si l'on n'admet pas que Saint-Martin a écrit les deux pièces, il faudra supposer que le savant chargé de faire une épitaphe pour le marbre funéraire de Nesmond est allé prendre dans un livre que tous les lettrés possédaient tout un passage d'une piéce en vers, et cela du vivant même de l'auteur de cette pièce, qui, par conséquent, pouvait réclamer contre cet emprunt. Tout s'explique, au contraire, si l'on attribue à Saint-Martin l'une et l'autre pièce.

Ce point noté, il est tout naturel de se demander si les autres épitaphes citées dans la *Chronique* ne sont pas encore dues à la même plume. En étudiant ces pièces on trouve une notable analogie de style, soit dans l'affectation dominante des allitérations, soit dans la recherche des archaïsmes.

Passant à la comparaison phraséologique, on remarque entre autres ressemblances :

Dans l'épitaphe de Sansac :

Sic properas? at mane : huic te saxo adhibere faventiam fas est,

et dans les ïambes de Saint-Martin à Vinet :

Heus tu, parumper asta et ista pellege.

Puis, dans la même épitaphe :

In eo [*saxo*] *corpus deposuit suom,*

et dans les ïambes de Saint-Martin :

. . . ætatis senectæ sarcinas
Heic deposivit.

Dans l'épitaphe de Lalanne :

Ehodum si pius es, si eroditus, nam profanum volgus arcent Musæ, arcet Themis ab hoc sacello.

Saint-Martin a dit, dans l'élégie sur le trépas de Vinet :

Nec ferat huc aditum vulgus. Procul este profani.

Nous pouvons même voir une phrase de Saint-Martin se décomposer dans ces deux épitaphes, en conservant dans chacune d'elles un trait distinct de sa première forme.

Saint-Martin avait dit, dans les hendécasyllabes à Malvin :

. . . Sicque jam beatus
Frui Cœlicolûm antevertis ævo.

On trouve dans l'épitaphe de Lalanne :

At nunc ævo fruitur apud Deum,

et dans celle de Sansac :

Sempiternum cum Cœlitibus ævum degit.

Je pourrais étendre davantage ces rapprochements; mais il est inutile de répéter ici ce qui a été dit dans les remarques sur chaque document. Ces quelques phrases suffisent,

ce me semble, pour faire considérer comme très-probable cette conjecture que Saint-Martin est l'auteur des épitaphe de Sansac, de Lalanne et de Nesmond.

Ce second pas fait, nous nous trouvons en face de la question définitive : Quel est l'auteur des épitaphes de Montaigne ?

Pour répondre en citant un nom, nous n'avons encore aucune preuve positive, mais nous pouvons dire que si les trois épitaphes conservées par la *Chronique* sont, en réalité, du même auteur, celle de Montaigne étant exactement de la même époque, il serait sinon certain, au moins assez vraisemblable qu'elle fût due aussi à la même plume exercée.

Il faut donc entreprendre l'étude comparative des épitaphes.

Les documents dont nous disposons sont, d'un côté :

1° Textes gravés sur le tombeau en marbre de Montaigne.
2° Texte inédit de la première rédaction de l'épitaphe latine.

D'un autre côté :

1° Épitaphes anonymes de Sansac, Lalanne et Nesmond, œuvre présumée de Saint-Martin.
2° Pièces diverses signées du nom de Saint-Martin.

Commençant notre revue par l'épitaphe grecque, nous rappellerons d'abord que les allitérations forment le caractère dominant de sa rédaction : *οὔνομα τοὐμόν*, *γένος εὐγενές*, *ὄλβος ἄνολβος*, etc. Nous ferons remarquer que les deux épitaphes grecques de Vinet, par Saint-Martin, offrent des allitérations tout à fait semblables : *αὐτὸς ἐμαυτόν*, *ἀθανάτοις θάνατον*, *ἐόντ' ἄβροτον ἠύτε βροτόν*, *ἄμμορος μόρου*, *ἀγαμίαν τε καὶ γάμον*. Bien plus, le jeu de mots sur le nom de Montaigne : Μῶν θάνε Μωνταvός, a son pendant exact dans

l'épitaphe de Lalanne : Sarran en robe rouge, *Sarranus Sarrano in ostro.*

Si ces ressemblances dans les mots ne paraissent pas des preuves décisives, voyons les ressemblances d'idées.

Notons, par exemple, cette double pensée poétique des distiques grecs : « Rejeton divin, je suis descendu du ciel sur la terre... » Puis : « Je suis remonté au rang des habitants du ciel, ma patrie. »

Οὐρανόθεν κατέβην, θεῖον φυτόν, εἰς χθόνα Κελτῶν...
τάξιν ἐπ' Οὐρανίδων πατρίδα μευ ἀνέβην.

Voici comment elle est reproduite dans les pièces que nous avons parcourues :

1° Épitaphe de Sansac :

Sempiternum cum Cœlitibus ævum degit.

puis :

Mortalis incola Cœlitum colonus fio.

2° Épitaphe de Lalanne :

At nunc ævo fruitur apud Deum.

3° Hendécasyllabes a Malvin :

. . . *Sicque jam beatus*
Frui Cœlicolûm antevertis ævo.

4° Iambes sur Vinet :

At cum cupiret in suam sibi patriam
Repedare. . .
. . . *ipsus expeditior*
Ducibus Camœnis se tetulit ad Cœlites.

Prenons encore cette autre phrase, qui est un souvenir de l'*Iliade :*

εἷς πάντων ἀντάξιος ἄλλων.

Nous la retrouvons dans deux pièces latines de Saint-Martin :

1° HENDÉCASYLLABES A MALVIN :

Multa millia qui unus antecellis.

2° IAMBES SUR VINET :

. . . *Ille vixit Ælius, sive is Stilo,*
Sive unus omnes.

Ce relevé me paraît assez éloquent, et je passe à la pièce latine.

Si nous nous livrons à l'étude seule des mots, nous remarquerons que l'épitaphe de Montaigne offre, avec les autres pièces citées plus haut, de très-grandes ressemblances.

1° Dans la recherche des allitérations. Nous avons relevé un grand nombre d'exemples de ces jeux de mots à la suite de chaque pièce.

2° Dans l'affectation de certaines locutions adverbiales terminées en *im*. Ainsi l'on trouve dans l'épitaphe de Montaigne : *examussim* (première rédaction), *populatim, diutim;* et dans les pièces de Saint-Martin : *privatim* (élégie sur Vinet); *futatim* (ïambes sur Vinet); *guttatim, certatim, partim* (élégie à De Brach).

3° Dans l'emploi des mêmes mots peu usités : *patritarum* (épitaphe de Lalanne); *patritos* (élégie de Saint-Martin sur Vinet); *univira unijugo* (épitaphe de Montaigne); *univiræ unijugo* (élégie de Saint-Martin à De Brach); *inuxoræ* (élégie de Saint-Martin sur Vinet); et quantité d'autres expressions plus usitées, mais employées ici sous leurs formes archaïques, comme *tamenetsi* (épitaphe de Montaigne); *tamenetsi* (élégie à De Brach).

J'insiste sur les mots *univira unijugo,* qui se trouvent dans l'épitaphe de Montaigne et dans une pièce signée de

Saint-Martin : ces expressions sont peu usitées, et leur emploi au même cas, en même temps que leur réunion et leur rapprochement calculé, sont certainement les indices d'une communauté d'origine dans les pièces où elles se trouvent.

Si nous étudions des phrases entières, nous rencontrerons :

Épitaphe de Montaigne : *Patriarum ipse legum et sacrorum avitorum retinentissimus.*
Épitaphe de Lalanne : *Patritarum dignitatum et virtutum hæres.*
Épitaphe de Montaigne : *Bene merenti mærens.*
Épitaphe de Sansac : *Bene merenti mærens.*
Épitaphe de Montaigne : *Viro ad naturæ gloriam et sæcli decus nato.*
Épitaphe de Lalanne : *Vir sceptro gallo tuendo natus.*

Je ne prolongerai pas davantage cette revue minutieuse et fatigante [1] : quelques exemples ajoutés ne prouveraient rien de plus. Je termine en relevant un fait matériel qui me paraît décisif.

L'épitaphe de Montaigne se termine ainsi dans la rédaction primitive : « *Vitæ pausam fecit, sibi tamen immortalibus*

---

[1] J'aurais pu citer dans ce travail un nombre beaucoup plus considérable de pièces latines de Saint-Martin, et y signaler encore une foule de rapprochements curieux ; mais je crois que les documents cités ici sont très-suffisants pour le développement de ma thèse. Toutefois, dans le cas où il se trouverait un lecteur désireux de lire quelques-unes de ces poésies latines, j'avertis que l'on trouve des vers de Saint-Martin dans le *Tombeau de J. de Sponde*, à la suite de la *Response* de cet auteur à Th. de Bèze (Bordeaux, Millanges, 1595), et en tête de l'*Antipapesse*, de Florimond de Ræmond. Dans cette dernière pièce, je remarque les expressions *suavidicis, hostimenta, sublesta, apinas, calarem,* etc. En tête du *Gentilhomme gascon*, d'Adert (Toulouse, 1610), on lit aussi des distiques grecs et latins de J. de Saint-Martin.

ingenii monumentis adhuc supervivens et postumus. » Cette phrase, imitée d'Apulée, n'a pas été conservée dans le texte gravé ; mais on lit dans l'épitaphe de Lalanne : « *Ævo fruitur, sibi tamen heic supervivens ac posthumus in Lanceloto filio.* »

Ce sont les mêmes mots formant la même conclusion dans deux épitaphes écrites à deux ans de distance, et le hasard ne peut être mis en cause après tant de rencontres que nous avons notées.

L'épitaphe de Lalanne est postérieure à celle de Montaigne [1]; or, comme la rédaction primitive de cette dernière n'a point été publiée, l'auteur seul de l'épitaphe de Mon-

---

[1] On m'objectera que Montaigne mourut, il est vrai, en 1592, mais que son épitaphe ne fut gravée sur le marbre que plus tard. Je fais remarquer que l'épitaphe de Lalanne n'a pas pu être inscrite non plus sur son tombeau immédiatement après sa mort, et que, par conséquent, l'espace de deux ans qui sépare la mort de Montaigne de celle de Lalanne doit faire croire que cette dernière est postérieure à l'autre. On sait d'ailleurs (Voyez les *Comptes-rendus de la Commission des monuments et documents historiques,* 1854-55, p. 20) que la veuve de Montaigne obtint, le 27 janvier 1593, le droit de construire un caveau dans l'église du monastère des Feuillants, « pour y mettre le corps du feu sieur de Montaigne, et y eriger un sepulcre et monument. » D'autre part, De Lurbe, dans sa *Chronique,* année 1592, dit : « Michel de Montaigne meurt le 17 septembre, estant son corps, *quelques mois apres,* porté en l'eglise des Feuillens, à Bourdeaux, lieu destiné pour sa sepulture. » Enfin, dans une lettre de De Brach à Juste Lipse, dont je dois communication à l'obligeance de M. Payen, lettre datée de février 1593, il est dit que sur le monument qu'on élève à Montaigne, on réservera une place pour ce que Juste Lipse dédiera à sa mémoire. C'est donc très-probablement dans le courant de 1593 que l'épitaphe a été composée; peu nous importe d'ailleurs que la pièce corrigée et diminuée ait été gravée alors ou plus tard; et fût-il prouvé que l'épitaphe de Lalanne est antérieure à l'épitaphe *gravée* de Montaigne, notre raisonnement subsisterait toujours, bien que modifié, et la suppression de la phrase *Sibi tamen...* s'expliquerait plus facilement encore. Saint-Martin avait en main sa

taigne a pu placer cette phrase inédite dans celle de Lalanne, utilisant ainsi, dans une production nouvelle, ce qu'il avait été obligé de supprimer dans son œuvre précédente pour un motif inconnu.

Enfin, le nom de cet auteur n'est-il pas découvert lorsqu'on lit dans une pièce signée de Saint-Martin ces deux vers grecs qui traduisent poétiquement, mais presque mot à mot le latin :

. . . θνητὸς θείους γεννήσατο παῖδας
ἀΐδιον δόντας τῷ γενετῆρι βίον?

---

première rédaction non encore utilisée lorsqu'il composa l'épitaphe de Lalanne; il employa la dernière phrase, *Sibi tamen;* et plus tard, lorsque le marbre de Montaigne dut être gravé, il dut retrancher de son ancien texte la phrase qui, dans l'intervalle de la première à la deuxième rédaction, avait été placée sur le tombeau de Lalanne.

Du reste, de quelque façon qu'on explique les choses, la présence de la même phrase terminant à la fois l'épitaphe de Montaigne et celle de Lalanne est le fait curieux; mais je ne l'appelle décisif que parce qu'il vient s'ajouter à tant d'autres faits analogues. Et, en effet, si l'on essayait d'attribuer au hasard toutes les ressemblances que j'ai signalées, on se verrait bientôt arrêté, et ma proposition se trouverait pour ainsi dire démontrée par l'absurde.

J'ai à dire un mot, en finissant, à propos du passage de la lettre de De Brach, citée plus haut. Si j'avais eu connaissance de cette lettre avant d'avoir commencé mes recherches, je n'aurais pas eu l'idée de les entreprendre, et j'aurais pensé que Juste Lipse était l'auteur de l'épitaphe latine : les apparences, en effet, pouvaient le faire croire. Une fois lancé dans l'examen des épitaphes, j'ai vu les faits, je dirais presque les preuves, s'accumuler sous mes yeux en faveur de J. de Saint-Martin; ma conviction était complète quand M. Payen m'a adressé un extrait de la lettre de De Brach à Juste Lipse. Si, comme je l'espère, ces quelques pages démontrent clairement que Saint-Martin est l'auteur des épitaphes, l'assertion de la lettre de De Brach montrera une fois de plus combien, en fait de recherches de ce genre, il faut se défier des apparences.

Cette fois encore c'est la conclusion d'une épitaphe, de l'épitaphe de Vinet, qui, lui aussi, se survit dans ses œuvres.

Saint-Martin tenait à sa phrase. Il avait raison : c'est sa signature.

Voilà, Monsieur le Docteur, à peu près tout ce que j'avais à vous dire sur l'origine des épitaphes de Montaigne. Avec vous je n'ai pas besoin de me justifier d'avoir entrepris un travail aussi long sur ce sujet, qui peut sembler de peu d'importance. Comme le savant auteur des *Documents,* j'estime que tout ce qui se rapporte directement à Montaigne mérite d'être étudié avec soin; et si la lecture de ce qui précède vous amène à penser que j'ai, en effet, découvert le véritable auteur des épitaphes de Montaigne, je croirai n'avoir perdu ici ni mon temps, ni mon latin.

Toutefois, en finissant, je me permettrai de vous faire remarquer, Monsieur, que même en dehors du sujet unique dont il traite, mon travail pourrait, ce me semble, avoir un intérêt auquel je n'avais pas songé tout d'abord.

Les pièces de J. de Saint-Martin réunies ici sont comme un spécimen curieux, même éloquent, de l'érudition bordelaise du XVI[e] siècle. Les épitaphes et les pièces dédiées à Malvin, à De Brach et aux mânes de Vinet nous ont montré un avocat au Parlement profondément versé dans les deux langues classiques. Nous avons vu Saint-Martin imitateur heureux de Plaute, de Catulle et d'Apulée, recherchant avec un soin minutieux et recueillant en érudit consommé les lambeaux du vieux langage de Rome épars dans les œuvres des grammairiens. Nous avons pu constater dans la seconde épitaphe grecque de Vinet avec quelle habileté il rassemblait, rapsode moderne, des réminiscences de Platon, d'Aristote et de l'Anthologie.

Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que l'étude que nous venons de faire des pièces diverses de cet auteur effleure un point trop négligé de l'histoire littéraire de Bordeaux au XVIe siècle, et jette sur elle un filet de lumière. Je serais heureux si ce modeste travail pouvait engager quelque autre plus habile que moi à éclairer tout le tableau, qui, certainement, mérite d'être vu.

Quoi qu'il en soit, et bien que j'aperçoive maintenant plus que jamais les imperfections de ce travail fait trop à la hâte, je ne me repens point de l'avoir composé, car j'ai trouvé du plaisir à le faire, et je m'estime très-honoré, Monsieur, d'avoir pu inscrire votre nom sur sa première page, et de pouvoir, sur sa dernière, vous offrir un témoignage de mon respect.

NOTE

J'ai reproché à M. Lapaume de n'avoir donné aucun renseignement sur la vie de Du Mirail. En effet, on trouve des pièces de ce savant dans beaucoup de volumes; mais je n'en trouve pas de postérieures à l'année 1577. (Les commentateurs de Monluc ont paru en 1592, mais les pièces sont de 1577.) J'ai déjà dit qu'à partir de cette même année, son nom ne figure plus dans les registres du Parlement. Il est donc probable que Du Mirail est mort avant Montaigne, et, jusqu'à preuve du contraire, la thèse de M. Lapaume, qui lui attribue l'épitaphe du philosophe, se trouve ainsi renversée par sa base.

Je n'ai point à craindre pour mon travail une réfutation semblable.

J. de Saint-Martin écrivait dès avant la mort de Montaigne, puisque les pièces que l'on vient de lire sont en grande partie insérées dans l'*Ausone* de 1590. La note insérée ci-dessus p. 44, extraite des *Remontrances* de Nesmond, prouve de plus, et c'est tout ce dont j'ai besoin, que Jean de Saint-Martin vivait en 1612; car la VIII[e] *Remontrance*, dont il est question en cette note, fut « faicte en Parlement, à l'ouverture de la Saint-Martin, l'an M.DC.XII. » Cette note prouve même qu'il vivait en 1617, puisque l'éditeur des *Remontrances* parle de lui, à cette date, comme d'un personnage vivant.

Voici quelques autres indications prises dans la *Chronique*

bourdeloise, sur un Saint-Martin qui est peut-être le même :

1607. 1er août. « Feurent esleus jurats les sieurs de Sainct-Martin, etc. »

1623. 5 février. A la réception du duc d'Épernon « les esleus furent faire leur harangue, comme aussi Messieurs de l'Université : le sieur de Saint-Martin, docteur régent, portant la parole. »

1624. 16 novembre. « Les sieurs de Saint-Martin et Maurés, Docteurs, entrerent en la chambre, et ayant prins place, ils prierent lesdits sieurs jurats de vouloir assister à l'ouverture dudit collége, etc. »

ADDITIONS

P. 15, *Épitaphe grecque*, vers 7 : Georgius Cracovius avait aussi emprunté le vers d'Homère dans l'épitaphe grecque qu'il fit pour P. Lotichius, médecin et poète célèbre, mort en 1560 :

Χρήσιμος ἰητρὸς πολλῶν ἀντάξιος ἄλλων.

Voyez l'édition de Lotichius donnée par Burmann, t. II, p. 233.

P. 22, ligne 4, lisez : Il avait, avec ses lèvres et avec ses livres, fait profession...

P. 25, ligne 9 : *Incredibiliter mœnito*. Comparez une sentence d'Antisthènes, citée par Diogène de Laërte, V, 1, 5.

P. 27, ligne 4 des notes : *Domi... peregri*. Voyez Plaute, prologue d'*Amphitryon*, vers 5.

P. 34 : *Non est vivere vita sed mori*. J'aurais dû me souvenir plus tôt du passage célèbre de Cicéron (*De Rep.*, VI, 7, t. XXIX, p. 354, éd. de M. J.-V. Le Clerc) : « *Imo vero, inquit, ii vivunt, qui ex corporum vinculis, tanquam e carcere, evolaverunt; vestra vero quæ dicitur vita, mors est.* » Cf. Strabon, liv. XV, p. 713.

P. 35 : Il faut rapprocher du commencement de l'épitaphe de Lalanne l'épitaphe d'Hipponax par Théocrite :

Ὁ μουσοποιὸς ἐνθάδ' Ἱππῶναξ κεῖται.
εἰ μὲν πονηρός, μὴ ποτέρχευ τῷ τύμβῳ,
εἰ δ' ἐσσὶ κρήγυός τε καὶ παρὰ χρηστῶν,
θαρσέων καθίζευ.

P. 45, *Élégie à Vinet*, vers 7-8 et 92-94 : Cf. Théodore de Bèze, épitaphe de Nicolas de Bèze, *Amœnitates poeticæ*, p. 47.

P. 48, vers 78 : *Sidonii Arverni*, Sidonius Apollinaris, évêque de Clermont. On lit dans le *Supplement des Chroniques de Bourdeaux*,

par J. Darnal, ann. 1590-1591 : « M. de Talet meurt pendant sa jurade. Parmy ses papiers se trouva le commentaire què feu Vinet avoit fait sur Sidonius Apollinaris, mais je ne l'ay peu recouvrer. »

P. 55, *Épitaphe de Vinet,* vers 6 : ηὖτε pour εὖτε au lieu de ἠὖτε est une forme qui peut être contestée. Voyez Æmilius Portus, *Dictionnaire dorien de Théocrite,* mais surtout Buttmann, *Lexilogus für Homer und Hesiod,* t. II, p. 227-231. Du reste, on pourrait lire εὖτε.

TABLE

